Rapport Annuel 2023

Décentralisation , planification du développement et gouvernance locale en RDC



« Décentralisation, planification du développement et gouvernance locale en RDC »

Ce programme intégré a été élaboré par le PNUD et le gouvernement national dans le cadre de la mise en œuvre du document programme du PNUD en appui à l'opérationnalisation de certaines recommandations du forum national sur la décentralisation, le renforcement des fonctions de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBSE) sensibles aux ODD et à une gouvernance plus favorable au développement local. Ce rapport présente uniquement les performances de l'année 2023, ainsi que les défis, leçons apprises, opportunités et perspectives pour les années à venir.





« La représentation du PNUD en RDC exprime ses remerciements au Royaume de la Suède pour le financement exceptionnel du CPD 2020-2024. Rappelant que le Royaume de la Suède constitue le donateur lead de l'approche Nexus en RDC, mais également du partenariat mondial pour la coopération et l'efficacité de l'aide en RDC »



Remerciements

Aux institutions publiques nationales

1. Présidence de la République
2. Primature
3. Ministère de la décentralisation
4. Ministère en charge du plan
5. Ministère en charge des affaires sociales
6. Ministère en charge du genre

Aux institutions techniques spécialisées

1. Cellule technique d'appui à la décentralisation
2. Comité de réforme des finances publiques
3. Caisse nationale de péréquation
4. Observatoire congolais des objectifs du développement durable
5. Secrétariat national de renforcement des capacités
6. Direction de suivi des politiques publiques (Primature)
7. Ecole nationale de la territoriale
8. Sécretariat général de la décentralisation

Aux gouvernements provinciaux

1. Gouvernement du Kasai central
2. Gouvernement du Kasai
3. Gouvernement du Lomami
4. Gouvernement du Sankuru
5. Gouvernement du Kasai oriental
6. Gouvernement du Nord-Kivu
7. Gouvernement de l'Ituri
8. Gouvernement du Maniema
9. Gouvernement du Sud-Kivu
10. Gouvernement du Bas-Uele
11. Gouvernement du Tanganyika
12. Gouvernement du Kongo central

Sommaire

Acronymes 7
Résumé 8
Introduction 9
Chaine des Interventions Intégrées 10
Contexte stratégique du document de programme pays 2020-2024 11
L'impact de notre action 13
- Notre impact géographique et thématique en 2023 14
- Notre Impact en coordination et Intégration du développement 15
- Notre impact sur les conditions de vie des populations locales 16
- Notre impact sur le cadre légal et institutionnel de la décentralisation et du développement en RDC 17
- Notre impact sur la participation citoyenne des jeunes en RDC 18

Une approche régionale axée sur des zones de développement 19
- Une offre intégrée et adaptée à chaque contexte 21
- Approche méthodologique 22
- Des analyses prospectives 23
- Des fondements juridiques 24
- Des critères d'identification des zones de développement 25
- Structuration des acteurs clés 26
- Cadres d'opérationnalisation 27
- Les trois zones pilotes en 2023 28

Les performances du Programme vers l'atteinte des effets du CPD 2020-2024 30
Narratif des performances contribuant à l'atteinte des effets du CPD 2020-2024 31
Matrice des évidences des performances pour l'atteinte des indicateurs du CPD 2020-2024 32
Matrice des indicateurs pluriannuels mesurant les performances des produits du programme (2021-2024) 34
En 2023 - 06 Missions indépendantes et visites conjointes de suivi des performances axés sur les témoignages des bénéficiaires directs 38
Les performances du programme vers l'atteinte des produits attendus 39
- Résultats de la composante 1 40
- Résultats de la composante 2 52
- Résultats de la composante 3 59
- Résultats de la composante 4 65

Apprentissage, challenges et réponses de management du programme 90
Transparence, Redevabilité et bilan d'exécution financière 94
Bilan financier 96

A Propos de l'accord de financement entre le Royaume de la Suède et le PNUD

Tout comme de nombreux pays dans les différentes régions du monde, la République démocratique du Congo (RDC) fait face à des défis complexes de gouvernance, développement économique et social, stabilisation et cohésion sociale, etc. A ces défis viennent s'ajouter les récurrentes crises humanitaires et catastrophes naturelles qui affectent la durabilité des interventions de développement. Cet état de fait explique, entre autres, les changements opérés dans le plan stratégique du PNUD (2018-2021). Ce plan définit une nouvelle manière de travailler avec plus de flexibilité, partenariats, efficacité et d'adaptation à chaque contexte spécifique. Dans le contexte spécifique de la RDC, le bureau Pays du PNUD s'est doté d'un document de programme de pays (CPD) pour la période 2020-2024 qui apporte des réponses durables et holistiques aux défis de développement autour de trois priorités : la gouvernance pour le développement durable, la transformation structurelle et la gestion durable des ressources naturelles et le soutien à la stabilisation et au renforcement de la résilience des populations.

L'opérationnalisation de ce CPD s'est traduite par l'élaboration de programmes structurants articulés autour de nouvelles manières de travailler afin d'éviter la dispersion des expertises et des ressources à travers « des petits projets », mais à mutualiser les ressources matérielles, techniques et financières pour maximiser l'impact des interventions et la disponibilité de ressources conséquentes pour le financement des interventions de développement. Le 11 juin 2021, le PNUD et la Suède ont procédé à la signature d'un accord pluriannuel de partenariat, pour le financement d'interventions ciblées dans le CPD pour 2021 et 2022. Le programme d'appui à la décentralisation, à la gouvernance locale et à la planification du développement fait partie des appuis du financement du CPD 2020-2024. Ce rapport présente les résultats cumulatifs de la mise en œuvre des interventions du programme au niveau national, dans les provinces et ETDs. Il démontre l'impact et la valeur ajoutée du financement de la suède dans divers domaines du développement en RDC.

Acronymes

ARMP	:	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CGPMP	:	Cellule de Gestion de Projets et de Marchés Publics
CLPD	:	Comité Local de Paix et de Développement
COREF	:	Comité d'Orientation de la réforme des Finances Publiques
CPD	:	Country Programme Document
CTAD	:	Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation
CTP	:	Conseiller Technique Principal
DAO	:	Dossiers d'Appel d'Offre
ETD	:	Entités Territoriales Décentralisées
FDL	:	Fonds de Développement Local
FMI	:	Fonds Monétaire International
IMF	:	Institution de Microfinance
MO	:	Manuel d'Opération
MP	:	Marchés Publics
ODD	:	Objectifs de Développement Durables
PADGT	:	Projet d'Appui à la Décentralisation, au Genre et à la Transparence
PAI	:	Plan Annuel d'Investissements
PDL	:	Plan de Développement Local
PNSD	:	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODOC	:	Document de Projet
PTA	:	Plan de Travail Annuel
RD Congo	:	République Démocratique du Congo
RDC	:	République Démocratique du Congo
SENAREC	:	Secrétariat National de Renforcement des Capacités
TADAT	:	Tax Administration Diagnostic Assessment Tool
TP	:	Travaux Publics
UN	:	United Nations (Nations Unies)
UN2UN	:	UN To Un
UNCDF	:	United Nations Development Fund
UNDP	:	United Nations Development Programme
UNSCDF	:	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
USD	:	United States Dollar (Dollar Américain)
WEP	:	Women's Empowerment Principles

Résumé

Ce rapport présente les performances des quatre composante du programme intégré, financés par le Royaume de la Suède sur la période de janvier à décembre 2023. Les équipes du programme se sont déployées dans douze provinces en plus des appuis aux institutions publiques dans la ville de Kinshasa.

A travers une approche régionale axée sur les zones de développement, nos interventions ont adressé des réponses à plusieurs problèmes liés à la décentralisation, planification et gouvernance locale, tant au niveau institutionnel, communautaire, qu'au niveau individuel. Pour une meilleure cohérence avec les interventions des autres projets/programmes en cours d'exécution, les interventions ont ciblé les provinces ciblées ont pris en compte les zones de transition de la MONUSCO et d'opérationnalisation de l'approche Nexus (Kasai Central, Nord-Kivu, Tanganyika et le Kongo Central), les zones de conflits et les zones de mise en œuvre des interventions du PDL 145 territoires.

Un total de 15000 bénéficiaires directs a été touché directement, prenant en compte 47% de bénéficiaires de sexe féminin et 53% de sexe masculin. Malgré les défis d'ordre sécuritaire, sanitaire, stratégiques, socio-politiques et opérationnels, les équipes ont pu apporter des mesures de mitigation pour accélérer l'atteinte des résultats.

Ce rapport nous montre avec des évidences des résultats transformationnels en cours dans les zones de mise en œuvre. Cependant, l'objectif du PNUD et de ses partenaires est d'accélérer l'exécution en 2024 pour offrir des services similaires aux autres provinces laissées pour compte, de partager les leçons apprises et bonnes pratiques, de préparer une ébauche d'un nouveau programme qui permettra de capitaliser les acquis de la mise en œuvre.

Introduction

Les réformes relatives à la décentralisation en RDC se sont montrées extrêmement lentes et elles sont peu susceptibles d'être mises en œuvre du jour au lendemain, car elles nécessitent qu'une entité administrative soit construite, tant au niveau national qu'infra-national. Le CPD 2020-2024 fournit un cadre au PNUD pour soutenir la décentralisation et le développement local en renforçant la participation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision et aux processus connexes, ainsi que la capacité des entités territoriales décentralisées à répondre aux besoins de la population.

L'objectif global de ce programme est double. D'une part, il s'agit d'accélérer le processus de la décentralisation territoriale sous toutes ses dimensions (politique, administrative et fiscale) en vue de renforcer la gouvernance locale, booster le développement économique à la base, et améliorer les conditions de vies de la population. D'autre part, il est question de soutenir le gouvernement central, les provinces et les entités territoriales décentralisées (ETD) pour bâtir leurs propres capacités de planification, programmation, budgétisation, et suivi-évaluation (PPBSE) du développement axé sur les ODD, en vue d'accélérer le développement socioéconomique du pays.

Il s'agira aussi de renforcer les capacités nationales, provinciales et locales de gestion, de pilotage et de coordination des politiques publiques et de l'aide au développement, ainsi que de doter les provinces et les ETD d'une masse critique de compétences humaines pour soutenir la mise en œuvre des plans provinciaux et locaux de développement.

Les quatre composantes du programme intégré :

1. **Composante 1 :** Renforcement des fonctions de planification, programmation, et budgétisation du développement axé sur les ODD à l'échelle nationale, provinciale et locale.
2. **Composante 2 :** Renforcement des capacités de gestion et de coordination des politiques publiques (PND, PDP & PDL) et de l'aide au développement à l'échelle nationale, provinciale et locale.
3. **Composante 3 :** Renforcement des capacités nationales et provinciales et des cadres du PPBSE des PND, PDP et PDL.
4. **Composante 4 :** Accélération de la décentralisation territoriale sous toutes ses dimensions (politique, administrative et fiscale) et de la gouvernance locale.

CHAINE DES INTERVENTIONS INTEGREES

Elaboration des Plans locaux de développement pro-ODD et octroi de subvention d'investissements sensibles au genre

Renforcement du processus Planification, Programmation, Budgétisation et suivi-évaluation pro-ODD (PPBSE)

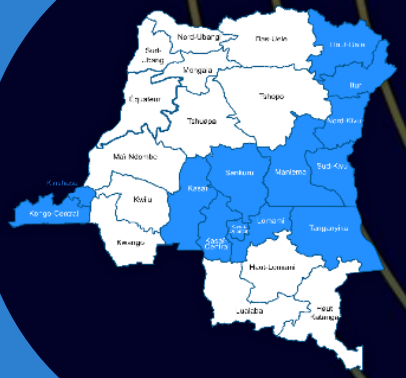
Mise en place des Comités locaux de paix et de développement (CLPD) et des instances de bonne gouvernance au niveau local

Elaboration des plans de développement provinciaux pro-ODD (PDP)

Renforcement des dispositifs de transparence, administration de recettes locales et de reddition des comptes

Localisation, sensibilisation, vulgarisation des ODD

Renforcement de la participation citoyenne (jeunes et femmes) et de l'égalité des sexes





Contexte stratégique du document de programme pays 2020-2024

Défis de la pauvreté

La pauvreté se reflète dans un manque d'opportunités d'emploi. Le taux de chômage est directement lié à la faible diversification de l'économie, qui repose essentiellement sur l'agriculture, et au développement insuffisant des secteurs secondaire et tertiaire. **Le chômage touche particulièrement les jeunes, avec un taux de 37,8 %, contre 17,7 % au niveau national. Le taux de chômage des femmes est de 19,6 % contre 15,2 % pour les hommes[1]. Le secteur agricole emploie environ 62 % de la population en âge de travailler. En 2017, 77,12 % des hommes et près de 87 % des femmes travaillaient dans le secteur agricole, essentiellement vivrier[2], et plus de 56 % de la population vit en milieu rural. Toutefois, la part du secteur agricole au PIB diminue progressivement (près de 32 % en 2000 contre 18,6 % en 2016)[3] en raison de l'insécurité, du changement climatique et d'opportunités d'emploi dans le secteur minier**.

Ce recul pose un défi majeur pour la survie et l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier des femmes rurales, des jeunes et des peuples autochtones. Par ailleurs, le secteur minier, qui contribue largement à la croissance économique du pays, participe de façon insignifiante à la création d'emploi et la répartition des revenus, notamment en raison de sa faible intégration au reste de l'économie, d'une gouvernance inefficiente et du manque de transparence en termes de flux de revenus[4]. **Environ 80 % de l'exploitation minière est artisanale et repose sur des techniques manuelles rudimentaires. La main-d'œuvre, composée pour moitié de femmes, fait face à de nombreux problèmes sociaux et de travail[5]. Cette méthode d'exploitation minière conduit à des conflits et à la dégradation de l'environnement. Elle exacerbe en outre les inégalités de genre et la pauvreté.**

[1] http://ins-rdc.org/wp-content/uploads/2019/03/Rapport-enquete-123.pdf.
[2] Banque mondiale, diagnostic-pays systématique pour la République démocratique de Congo, mars 2018.
[3] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur.
[4] Banque mondiale, diagnostic-pays systématique, mars 2018.
[5] Pact, Promines Study: Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo, juin 2010.

Défis de la gouvernance

En termes de gouvernance, la République Démocratique du Congo figure parmi les 18 pays les moins performants et ses résultats n'ont cessé de se détériorer au cours des 10 dernières années avec un classement de 47ème sur 54 pays africains en 2018 selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique. Cette faible performance peut s'expliquer en partie par des causes structurelles, en particulier la faiblesse de l'État de droit ; le manque de redevabilité et de transparence ; le manque de capacités techniques et humaines pour le fonctionnement efficace des institutions en charge d'assurer les services publics aux citoyens et d'un environnement peu propice aux investissements économiques[6]. **En matière d'État de droit, la République Démocratique du Congo se classe 47ème sur 54 pays selon l'Indice Ibrahim, avec un score de 30,6/100 pour une moyenne de 53,9/100 à l'échelle de l'Afrique. Selon l'Indice de perception de la corruption dans le monde (Transparency International), le pays occupe la 161ème position sur 180 pays avec un score de 20.**

Défis humanitaires

Les défis humanitaires et sécuritaires se sont multipliés entre 2016 et 2018, notamment avec les conflits qui ont embrasé le Grand Kasaï et l'Ituri[7]. Ces conflits ont aggravé la vulnérabilité socioéconomique, avec presque 12,8 millions de personnes, soit plus de 15 % de la population, ayant besoin d'une aide humanitaire et de protection en 2019[8]. Ces populations vulnérables sont exposées aux violations des droits humains, y compris les violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi qu'à une malnutrition chronique et aux épidémies, notamment de choléra, rougeole et Ébola. **En outre, on estime à 5,6 millions le nombre de personnes déplacées internes, dont 1,6 million pour la seule année 2018. La situation des réfugiés vient encore aggraver la conjoncture humanitaire et les conditions de sécurité ; la République Démocratique du Congo accueille plus de 533.000 réfugiés originaires des pays voisins, tandis que 781.000 réfugiés Congolais sont accueillis dans la région, notamment au Burundi, en Ouganda et en Zambie[9].**

Défis du changement climatique

En 2016, la République Démocratique du Congo a été classée cinquième pays le plus vulnérable au changement climatique[10]. Cette vulnérabilité élevée et le faible niveau de mécanismes de prévention/préparation et de relèvement exige des investissements et des innovations pour améliorer la planification et la réponse aux situations d'urgence majeures, comme les sécheresses et les inondations. Entre 1990 et 2010, le pays a perdu, chaque année, 0,37 % de sa superficie forestière pour atteindre 1,27 % par an entre 2010 et 2015. Cette perte correspond au facteur principal de production des gaz à effet de serre, étant donné que le secteur industriel du pays ne représente que 0,1 % des émissions. **Outre la déforestation, l'agriculture itinérante sur brûlis et le changement d'affectation des sols contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, empêchant ainsi l'atteinte des contributions déterminées nationalement pour réduire les émissions s'adapter aux changements climatiques. Puisque seul 14 % de la population a accès à l'électricité, il existe une forte dépendance au bois et au charbon.**

[6] La même année, il figurait à la 182ème place sur un total de 190 pays selon l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale.
[7] Les provinces du Kasaï/Kasaï-Central/Kasaï-Oriental et du Lomami.
[8] Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Aperçu des besoins humanitaires : République Démocratique du Congo, 2018.
[9] Ibid.
[10] ND-GAIN Country Index, 2016.



L'impact de Notre Action

Notre impact géographique et thématique en 2023…

Une offre de services d'appui à la décentralisation, planification et gouvernance couvrant 12/26 provinces, en plus de la ville de Kinshasa

Avec l'appui du programme pays du PNUD en 2023, l'équipe du programme a initié une approche de développement holistique en collaboration avec les gouvernements et diverses parties prenantes au développement. Cette approche dite « régionale et axée sur des zones de développement » a permis de fournir un paquet intégré d'appuis à 13 provinces au lieu de 03 initialement prévu. L'approche a pour objet de favoriser l'interconnexion des interventions de développement dans trois zones pilotes (partie Est, Centre et Nord de la RDC).

L'approche axée sur les zones de développement consiste entre autres à appuyer l'élaboration de plans de développement Pro-ODD des provinces ciblés, en créant des passerelles entre-elles de sorte à favoriser la coopération des gouvernements dans la recherche de solutions, le financement des programmes intégrateurs qui favorisent les échanges et l'économie locale, le partage d'expertises techniques, des réponses coordonnées des partenaires en matière de développement, d'adaptation au changement climatique, de réponses spécifiques aux problèmes de gouvernance, aux causes profondes des crises humanitaires, conflits et mouvements des populations.

En procédant ainsi, le programme envisage apporter des réponses coordonnées aux besoins de développement, en corrigeant les disparités causées par l'enclavement de certaines provinces, assurer une meilleure cohérence et coordination des interventions de développement, stabilisation et de résilience communautaire. A ce jour, ces provinces disposent de plans de développement, d'outils PPBSE, de pool d'experts répertoriés et progressivement formés, de cadres politiques de pilotage de la décentralisation, de diverses constructions de bâtiments administratifs et socio-économiques, d'initiative de participation citoyenne de jeunes et de femmes, de systèmes fiscales locaux renforcés, etc.

Notre impact en coordination et intégration du développement…

Deux clusters des acteurs de développement fonctionnels et favorisant un meilleur pilotage des politiques publiques de développement.

Afin de renforcer la coordination et l'intégration des interventions de développement dans la perspective régionale, le PNUD en concertation avec les institutions publiques nationales et provinciales a mis en place deux clusters des acteurs de développement dans chacune des zones sus-indiquées. Ces clusters constituent des cadres de coordination et intégration des interventions de développement. L'adhésion aux clusters est ouverte à toutes les organisations intervenant spécifiquement dans le chantier du développement et mettant en œuvre des activités dans les cinq provinces de la zone Est et centre de développement. Cela comprend les agences des Nations Unies, les ONG internationales et nationales et les organisations internationales et les structures étatiques. Les organisations doivent être aussi représentées que possible, par du personnel ayant une expertise technique dans les domaines et axes thématiques des deux clusters.

Dans le but de maximiser l'appropriation et l'implication des différentes parties prenantes, deux retraites des membres des clusters ont été organisées afin de valider les termes de référence et élaborer un plan d'action pour le fonctionnement des clusters. **A ce jour, les clusters continuent de fonctionner en assurant le partage d'informations et la mise en cohérence des interventions de développement. Les clusters constituent un maillon essentiel pour assurer l'atteinte des résultats de l'approche régionale. Ils facilitent la coordination des interventions d'une part entre les acteurs de développement et d'autre part entre les gouvernements et les institutions publiques nationales et provinciales. Ces cadres de coordination contribuent à réduire la fracture en les niveau national et provincial en améliorant la communication et la synergie des interventions.**

En 2024, des actions conjointes seront menées par les parties prenantes des deux clusters pour l'organisation de tables rondes de financement des plans de développement. Ces cadres permettront de combler le vide des cadres de coordination de l'approche Nexus, des solutions durables, mais aussi des réunions de l'UNCT dans certaines zones géographiques de la RDC.

Notre impact sur les conditions de vie des populations locales…

Plus de 1.000.000 $ investis directement dans l'accès aux services socio-économiques des populations locales dans les ETDs ciblées.

Ce programme a pour objectif de renforcer la fonctionnalité des ETDs et la prise en compte du genre dans la gouvernance en vue du développement local durable, inclusif et de la consolidation de la paix. En 2023, le programme a investi 396 000 USD dans la réhabilitation d'infrastructures socio-économique de base dans les zones fragilisées par les conflits. Outre, le programme a réalisé près de trente-six (36) investissements sensibles au genre et à caractère transformationnel de l'économie locale. Estimés à 523 441 USD et comprenant **l'accès à l'eau par forage et sources aménagées ; l'éclairage public par énergie renouvelable ; l'apprentissage de métiers ; l'infrastructure santé ; la réhabilitation de route de desserte agricole ; l'appui à la chaine de valeurs agricoles (fourniture d'intrants, de moyens de transport, d'unités de stockage et de transformation).**

Cet impact s'est matérialisé concrètement et avec évidence par la présence des femmes, des jeunes, des déplacés internes, ainsi que des personnes vulnérables dans les instances de pilotage et de décision en tant que membres ainsi que leur participation effective à la planification, au choix des investissements, à leur localisation, à leur conception et à leur gestion. Le programme a contribué à l'impaction des couches défavorisées et exclues du processus de développement local à travers son approche de subventions d'investissements sensibles au genre. Les mesures contraignantes de déclanchement des subventions à conduit toutes les ETDs à prendre en compte les et répondre aux besoins socio-économiques des populations les plus fragilisées.

Les investissements directs dans les services socio-économiques de base constituent aujourd'hui des socles de développement local sur lequel les ETDs pourraient bâtir leur développement durable, à condition de maintenir le cap et capitaliser les acquis des interventions. Les investissements ont favorisé le développement de compétences dans l'élaboration des plans de développement locaux, le renforcement des administrations fiscales locales, l'élargissement de l'assiette fiscale des ETDs, la participation citoyenne, et les bases du développement local durable. Même si la proportion d'ETDs appuyés dans le cadre du programme s'avère insignifiante vis-à-vis du nombre total d'ETDs en RDC, force est de reconnaitre que cette expérience pilote démontre qu'investir dans le développement à partir de la base constitue un moyen d'assurer le développement qui corrige les disparités de développement.

Notre impact sur le cadre légal et institutionnel de la décentralisation et du développement en RDC …

Plus de 10 Arrêtés provinciaux signés afin de renforcer les cadres légaux et institutionnels de la décentralisation et du développement en RDC

Initié par le Ministère d'Etat en charge de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, le 2e Forum National sur la Décentralisation s'est tenu à Kinshasa du 11 au 14 décembre 2019, sous le patronage du Président de la République, Chef de l'Etat. Ce forum a formulé des recommandations qui étaient en partie axées sur le renforcement des cadres légaux et institutionnels de la décentralisation et du développement.

Après l'adoption et la validation par le Gouvernement de la République du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation, il n'existait pas de conseils provinciaux de la décentralisation dans les 26 provinces, pourtant ces cadres constituent le départ d'une coordination des interventions de lé décentralisation dans les provinces.

En 2023, en s'appuyant sur l'approche régionale, le programme a facilité des missions de plaidoyer politique réalisées par la CTAD afin d'opérationnaliser une recommandation du deuxième forum de la décentralisation qui portait sur la mise en place des conseils provinciaux de la décentralisation (CPD). Ce plaidoyer politique a été réalisé avec succès et 10 gouvernements provinciaux ont signés des Arrêtés provinciaux instituant les cadres politiques de pilotage de la décentralisation.

Rappelons que c'est de ce conseil qu'il s'agit à l'article 101 de la loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 sur les entités territoriales décentralisées qui stipule que le Gouverneur de province organise, au moins une fois par an, une réunion de coordination et d'harmonisation avec les Chefs des exécutifs des entités territoriales décentralisées. Cette réunion pourra prendre la forme d'un Conseil provincial de la décentralisation.

Par ailleurs, le plaidoyer politique a porté également sur la signature de 10 autres Arrêtés provinciaux instituant l'organisation et le fonctionnement des comités locaux de paix et de développement (CLPD). Le programme a également réussi à faire du plaidoyer qui a conduit à faire signer un Arrêté régissant dans la province du Kongo central.

Notre impact sur la participation citoyenne des jeunes en RDC …

Plus de 10.000 jeunes organisés, formés et engagés dans 13 provinces de la RDC participent activement au développement local et à la vulgarisation des ODD.

Pour être efficace, les politiques et stratégies visant à atteindre les ODD doivent être mises en œuvre suivant une approche inclusive et participative et se greffer sur les besoins des communautés locales. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des observateurs au niveau local qui collaborent avec le gouvernement pour évaluer l'état d'avancement et l'efficience des solutions déployées. Ce rôle pourrait revenir à la jeunesse comme maillon clé des politiques de développement durable. Elle a la capacité de jeter un regard critique et objectif sur les décisions prises par le pouvoir public.

Le programme a mis en place une initiative de jeunes rapporteurs des ODD « JERODD » qui vise à organiser, former et engager un noyau de jeunes compétents dans les provinces et qui constitueront des acteurs essentiels pour la vulgarisation, territorialisation et l'appropriation communautaire des politiques publiques. En 2023, on dénombre plus de 10.000 jeunes issus de 13 provinces qui sont engagés au sein de leurs communautés respectives. Ils constituent une tentacule du PNUD, de l'OCDD et des gouvernements provinciaux pour l'accès aux bénéficiaires situés au dernier kilomètre des zones les plus fragilisées. Les JERODD constituent par conséquent des acteurs incontournables de l'approche axées sur les zones de développement.

En 2023, les jeunes ont participé à l'élaboration de la plupart des plans de développement provinciaux élaborés dans les zones de développement. Dans le cadre de l'approche régionale axée sur les zones de développement, les jeunes ont participé aux sessions d'identification des besoins prioritaires à adresser par les politiques publiques. Assis à la table des décideurs et des agences du système des nations unies, ils ont su participer à différents débats de haut niveau et très structurés sur les questions portant sur leur avenir. Ces réalisations sont encourageantes pour l'avenir du capital humain dans les provinces.

.

Empowered lives.
Resilient nations.

2023

UNE APPROCHE REGIONALE AXEE SUR DES ZONES DE DEVELOPPEMENT

Comme stratégie visant à réduire les disparités et accélérer le développement provincial et local



03 ZONES DE DEVELOPPEMENT
15 Provinces couvertes

1	Zone de développement de l'Est	Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Maniema, Tanganyika
2	Zone de développement du centre	Kasaï central, Kasaï oriental, Kasaï, Lomami, Sankuru
3	Zone de développement du Nord	Tshopo, Tshuapa, Mongala, Bas-Uele, Equateur

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a privilégié trois provinces pilotes pour la phase pilote de mise en œuvre de l'approche régionale. Ces zones pilotes regroupent 15 provinces en trois zones de développement.

Approche régionale axée sur des zones de développement.

Depuis 2023, le Programme des Nations Unis pour le Développement en collaboration avec le gouvernement national et les gouvernements provinciaux a mis en place une approche régionale axée sur les zones de développement. Cette approche de mise en œuvre vise à adresser les nombreux besoins de développement de façon holistique, géographique et adapté à chaque contexte. L'approche régionale permet d'offrir un paquet d'interventions aux provinces ayant les mêmes défis de développement afin de déboucher à un modèle de développement intégrateur qui favorise la coopération interprovinciale, la cohérence des actions et le renforcement des partenariats. En procédant ainsi, le PNUD et le gouvernement central envisagent corriger les disparités causées par l'enclavement de certaines provinces, en assurant une meilleure cohérence et coordination des interventions de développement dans des contextes de crises humanitaires, conflits, violences extrémistes, catastrophes naturelles et de changement climatique. Ce rapport présente les résultats clés atteints en après sept mois d'exécution en 2023 et qui s'avèrent très satisfaisants.



Une offre intégrée et adaptée à chaque contexte

« Pour un meilleur repositionnement de la fonction de planification comme un instrument pour une bonne gouvernance favorisant le développement durable »

L'approche régionale axée sur les zones de développement contribue à opérationnaliser certaines recommandations des quatre missions Stream (missions du siège du PNUD) organisées en août 2022, relatives au renforcement du rôle du PNUD en matière d'intégration des interventions de développement et le repositionnement de la planification comme un instrument au service d'une gouvernance plus holiste, inclusive et adaptée aux besoins et différents contextes provinciaux en RDC.

L'approche régionale permet de :

1. Positionner la planification, décentralisation et gouvernance locale comme des bases structurelles et institutionnelles de soutien aux programmes structurants du bureau pays, des partenaires et du gouvernement dans des espaces partageant les mêmes dynamiques ;
2. Assurer la flexibilité programmatique favorisant la synergie des interventions et la maximisation de l'impact des interventions d'appui au développement durable ;
3. Optimiser l'utilisation des moyens opérationnels, logistiques et humains pour une meilleure efficacité et efficience des interventions de développement en RDC ;
4. Fournir un paquet de services intégrateurs favorables à des transformations durables qui impactent la vie des communautés en renforçant les contrats sociaux et la stabilité.

La gestion zonale des espaces de développement (provinces, territoires et ETDs) facilite une flexibilité qui permet d'assurer la mobilité des expertises techniques, les interventions rapides dans des contextes qui ont des besoins urgents en développement, la réorientation des investissements dans les territoires les plus affectées, l'allocation dans des thématiques pour créer une complémentarité avec des interventions en cours d'exécution, etc.

L'approche régionale constitue une opportunité pour la mise en œuvre de portefeuille thématiques dans des zones géographiques ciblées. D'un point de vue opérationnel et dans le contexte spécifique de la RDC, cette approche assure la rationalisation des ressources financières, humaines, logistiques. De façon programmatique, elle a l'avantage de proposer des offres de services plus cohérentes, adaptées à chaque contexte et à fort potentiel pour une communication impactante, la mobilisation de ressources et la coordination efficace de l'aide publique et des investissements.

Approche méthodologique

La conception et mise en œuvre de l'approche s'est faite suivant une méthodologie inclusive, participative, avec pour lead les institutions nationales et provinciales. Ci-dessous les étapes :

1. **Consultations des institutions nationales** – plusieurs institutions publiques nationales ont été consultées afin de prendre en compte leur avis et propositions. Il s'agit entres autres de la caisse nationale de péréquation, le Secrétariat national de renforcement des capacités, la direction régionale de planification, la primature, le ministère du plan et de la décentralisation, la cellule technique d'appui à la décentralisation, etc.

2. **Revue de divers rapports et données statistiques de développement** – plusieurs rapports et études ont été consultés afin de disposer de données statistiques, socio-économiques, sécuritaires et démographiques. Il s'agit des plans de développement provinciaux, du rapport d'évaluation de la fragilité des provinces ciblées, rapport des sondages sur la consolidation de la paix, etc.

3. **Consultations des partenaires techniques et financiers** – les partenaires techniques et financiers, y compris les agences du système des nations unies ont été consultés afin d'identifier les axes de synergies et les modalités pour une meilleure coordination des interventions et répartition des investissements publiques.

4. **Consultation des unités programmatiques du PNUD et de certaines agences des nations unies** – les unités programmatiques du PNUD ont été consultées afin de prendre en compte la localisation des investissements en s'assurant que les services de la planification, décentralisation et gouvernance locale soient bénéfiques pour l'ensemble des programmes et projets mis en œuvre par le PNUD.

5. **Soumission et validation par un comité de pilotage** – l'approche a été présentée et validée en session de comité de pilotage en présence de SEM le ministre en charge de la décentralisation et des principales institutions publiques nationales, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

6. **Organisation de deux retraites dans les deux zones de développement pour la mise en place des clusters des acteurs de développement** – deux retraites des staffs du PNUD et des agences du système des nations unies ont été organisées afin de mettre en place des clusters des acteurs de développement. La première retraite a eu lieu dans la zone de l'Est, précisément à Bukavu avec la participation des principales agences de développement du système des nations unies et la seconde s'est tenue à Kananga dans la zone centre de développement avec la participation du gouvernement provincial et des agences de développement, y compris le secteur privé et la société civile.



Des analyses prospectives

Certaines prospections statistiques issues des analyses réalisées par les parties prenantes impliquées dans la conception de l'approche régionale démontrent que : **« si en 2023 le gouvernement et ses partenaires couvrent 20 sur 1439 ETDs par année, il faudra plus de 55 ans pour offrir des services de base aux populations locales, soit 2023 à 2078 pour assurer une couverture intégrale des entités de développement local ».**

Une autre prospection statistique démontre que pour assurer la planification Pro-ODD en RDC, **il faut appuyer l'élaboration de 26 plans de développement provinciaux (PDP), environ 1439 plans locaux de développement (PLD), 1135 processus de localisation des cibles des ODDs, ce qui va nécessiter un budget approximatif de 103.190.000 USD à minima, renouvelable chaque cycle quinquennal.** Il faut ajouter à ces analyses le fait que l'immensité de la RDC et l'insuffisance d'infrastructures de transport routier et aérien augmente les coûts opérationnels des interventions de développement, réduisant le volume des investissements directs devant transformer la vie des communautés.

L'approche régionale axée sur les zones de développement constitue une alternative pouvant accélérer l'exécution des interventions de façon efficace et efficiente. Elle repose sur des interventions adaptatives à chaque contexte spécifique, la cohérence, l'intégration et la coordination des politiques publiques, des interventions des partenaires techniques et financiers et celles des gouvernements (national et provinciaux). Elle permet de jeter les bases



Des fondements juridiques

L'approche régionale est soutenue par des dispositions juridiques qui favorisent son opérationnalisation. En effet, l'article 204 de la constitution qui encourage la coopération interprovinciale entre les provinces pour impulser le développement. Aussi, l'article 199 stipule que deux ou plusieurs provinces peuvent d'un commun accord, créer un cadre d'harmonisation et de coordination de leurs politiques respectives et gérer en commun certains services dont les attributions portent sur les matières révélant de leurs compétences.

Toutes ces dispositions juridiques constituent des opportunités pour l'opérationnalisation de ce nouveau paradigme d'appui à la décentralisation, planification du développement et de la gouvernance locale. Ci-dessous les deux articles de la constitution qui constituent les fondements juridiques de l'approche :

- **Article 204 :** Sans préjudice des autres dispositions de la présente constitution, les matières suivantes sont de la compétence des provinces (29 compétences propres) : La coopération interprovinciale

- **Article 199 :** Deux ou plusieurs provinces peuvent d'un commun accord, créer un cadre d'harmonisation et de coordination de leurs politiques respectives et gérer en commun certains services dont les attributions portent sur les matières révélant de leurs compétences.



Des critères d'identification des zones de développement

Pour la phase pilote 2023, trois zones de développement pilotes ont été identifiées. Chaque zone de développement regroupe cinq provinces et ce regroupement de provinces s'est fait sur la base de plusieurs critères, dont les plus pertinents sont les suivants :

1. Des liens historiques et économiques forts, fondés sur une économie régionale intégrée.
2. Indices de fragilité et les potentialités de développement existantes.
3. Nécessité de renouveler les liens sociaux entre les populations frontalières.
4. Des dynamiques sécuritaires similaires et interconnectées dans chacune des provinces cibles.
5. Existence de problèmes similaires en matière de développement, humanitaire et de stabilité.
6. Concentration géographique et thématique des interventions (programmes/projets) des partenaires et du gouvernement.
7. Faible présence de l'État et des organes de la décentralisation, démocratie et de gouvernance.

La phase pilote a été expérimentale et a permis aux équipes basées sur le terrain de travailler avec toutes les parties prenantes afin de favoriser la mise en place des bases de l'approche régionale. En 2024 et 2025, il est envisagé le déploiement des services adaptés à chaque zone et cela se fera selon la disponibilité des ressources et l'évolution des dynamique des contextes.

Structuration des acteurs clés

Il s'agit des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'approche en 2023.

1. **Les points focaux des gouvernements provinciaux** : chaque gouvernement provincial désignera un point focal qui participera aux différentes phases d'élaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des interventions afin d'assurer de la prise en compte des priorités provinciales et de la vision du développement de chacune des provinces membres de l'espace de développement.

2. **Le groupe des acteurs clés :** le groupe des acteurs clés est composé des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des interventions dans les espaces de développement (société civile, partenaires d'exécutions, jeunes, femmes, médias, acteurs institutionnels, etc.). Ce groupe permet d'assurer l'implication des bénéficiaires dans tout le cycle des interventions afin d'assurer l'appropriation et la pertinence des interventions.

3. **Équipe de coordination de la zone de développement :** Le programme a mis en place une petite équipe restreinte pour la coordination des interventions dans la zone de développement. Cette équipe sera composée d'un coordinateur de zone qui travaille en synergie avec les autres chefs de projets, chefs de bureaux et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des interventions.

4. **Les chefs de bureaux terrains (PNUD) :** Les chefs de bureau jouent un rôle plus accentué dans la mise en œuvre des interventions et dans le plaidoyer avec les partenaires, gouvernements et les autres agences du système des nations unies. Les chefs des bureaux du PNUD sont amenés à conduire directement certaines activités d'appui institutionnels en lien avec les gouvernements des différentes zones de développement identifiés.

5. **Les équipes de projets/programmes :** Certains chefs de projets/programmes actifs dans les zones de développement ont travaillé en synergie à travers une matrice de programmation intégrée et flexible. Cette matrice a permis de démontrer comment les interventions se croisent et apportent des réponses cohérentes et complémentaires aux priorités identifiées dans les cadres stratégiques du développement. Cette matrice a permis d'identifier les gaps à combler et les meilleures pratiques à capitaliser, y compris de nouvelles pistes de réponses aux problèmes complexes du développement.

6. **Les partenaires techniques et financiers :** les partenaires au développement sont impliqués à travers leur participation aux réunions de coordination, mais également à travers des activités spécifiques relatives à la mobilisation des ressources, de partage de données et d'information, etc. Les partenaires techniques et financiers jouent un rôle déterminant en matière d'alignement des interventions, de mise en cohérence et de programmation conjointe, si possible.

Cadres d'opérationnalisation

Il s'agit des mécanismes mis en place ou opérationnalisés afin d'assurer le bon fonctionnement de l'approche régionale axée sur les zones de développement.

1. **Les clusters** : les clusters constituent les principaux cadres d'échanges techniques et stratégique entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre des interventions dans chacune des trois zones de développement comprenant cinq provinces. Le cluster permet de produire des Policy Briefing, des notes stratégiques, des analyses régulières de la dynamique de développement, des propositions de nouvelles initiatives pour combler des gaps, etc.

2. **La programmation conjointe :** La programmation conjointe permet de mettre en place un cadre commun d'actions et de résultats de tous les programmes/projets intervenant dans les zones de développement. Cette programmation permet de favoriser les synergies et des actions conjointes pour maximiser l'efficience et l'efficacité des interventions.

3. **Communication et redevabilité conjointe des résultats :** La communication et redevabilité conjointe des résultats consistera à produire des supports de communication démontrant comment le PNUD travaille en harmonie à travers ses interventions en lien avec celles des autres partenaires pour apporter des réponses durables et holistiques aux problèmes complexes du développement.

4. **La coopération interprovinciale :** La coopération interprovinciale permettra d'organiser des activités qui rassemblent les principaux acteurs provinciaux pour non seulement partager des expériences, mais pour trouver des réponses concertées et adaptées à chaque contexte de développement. Cette coopération permettra ainsi de renforcer la coopération et les contrats sociaux entre les gouvernements provinciaux et les communautés locales.

5. **La constitution d'un pool d'expertise locale dans chaque zone de développement :** Le programme a constitué un pool d'expertise provinciale et locale dans chaque zone de développement afin de doter des provinces de l'expertise endogène nécessaire pouvant piloter les interventions de développement de façon autonome et performante. Les expertises locales sont utilisées pour combler les gaps de capacités humaines dans chaque zone respective.

Les trois zones pilotes en 2023

L'approche régionale a permis de passer de 03 à 13 provinces, soit la moitié des provinces de la RDC en jetant les jalons de la coopération interprovinciale et l'intégration du développement à travers les clusters des acteurs de développement, le partage d'expérience entre les provinces et la collaboration avec divers partenaires institutionnels, universitaires et communautaires. En 2023, les trois zones pilotes ci-dessous indiquées ont été expérimentées.

Zone Centre de développement (Zone post-conflits et de relèvement) - elle regroupe 05 provinces : Kasaï, Kasaï central, Lomami, Sankuru et Kasaï oriental.



Ces cinq provinces faisaient partie intégrante de l'espace Grand Kasaï qui a été démembré pour donner naissance à cinq nouvelles provinces partant de deux anciennes provinces à savoir : le Kasaï Occidental et le Kasaï Oriental. La mise en œuvre des interventions de développement requière une approche holistique et une considération spatiale et sociologique pour garantir les chances de succès des interventions. Ces provinces restent dépendantes les unes des autres, avec une particularité commune qui est leur enclavement et retard de développement. Cet espace fait face également à des crises humanitaires et des conflits armés latents qui continuent d'influencer négativement les interventions de développement. L'approche basée sur les zones renforce la coopération interprovinciale sur toute l'étendue de l'espace et encouragera le dialogue politique local et intraprovincial et augmentera la légitimité des institutions étatiques dans les zones touchées par les conflits et les problèmes récurrents de développement.

Zone Est de développement (Zone de violences transnationales et conflits) - elle regroupe 05 provinces : Nord Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika, Maniema et Ituri.



La zone Est de développement est en proie à des cycles récurrents de conflits et de violence persistante perpétrée par des groupes armés étrangers et nationaux, qui exacerbent une crise préoccupante en matière de sécurité, de situation humanitaire et de droits de la personne, ainsi qu'à la violence intercommunautaire. L'approche par zone contribue à capitaliser les acquis de la stabilisation et à jeter les bases du redressement et du développement des zones géographiques ciblées. Les appuis à la planification du développement, décentralisation et gouvernance locale pourront travailler en synergie avec les programmes / projets existant pour engager une série d'interventions visant à améliorer la sécurité des communautés, à renforcer la justice, la présence de l'Etat, à promouvoir la réconciliation et à soutenir la réintégration des anciens combattants, préparant ainsi les communautés à la résilience. Cette approche constitue une valeur ajoutée pour la transition de la MONUSCO, la coordination UNCT, les résultats collectifs du NEXUS.

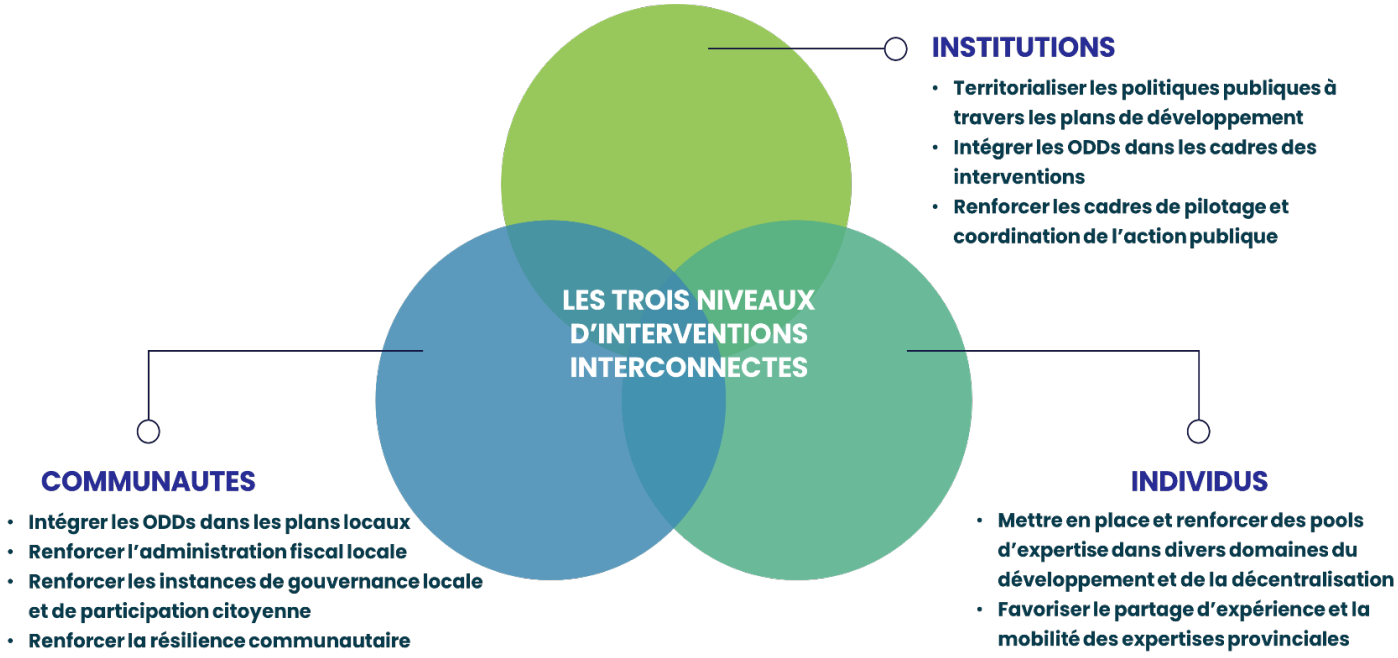
Zone Nord de développement (zone forestière à enjeux climatiques) – elle regroupe 05 provinces : Haut-Uele, Bas-Uele, Tshopo, Mongala, Tshuapa.



Dans la zone Nord, le gouvernement congolais a validé sa stratégie-cadre nationale de la REDD+ et s'est ainsi engagé dans la dynamique de la transition vers une économie verte pour lutter contre les effets dus au changement climatique. Les études prouvent que la zone du Nord et particulièrement la province de Tshopo a, entre 2000 et 2014, perdu 301 Km² de son couvert forestier. Cependant, cette forêt joue un rôle important dans les équilibres climatiques et des écosystèmes. C'est dans ce cadre que le Programme Intégré REDD+ Oriental (PIREDD+ O) est mis en œuvre pour stabiliser la déforestation et la dégradation des forêts et, augmenter durablement les revenus des communautés dans la zone d'intervention des territoires de Bafwasende (2 secteurs), Isangi (6 secteurs) et Ubundu (4 secteurs). Bafwasende est le plus vaste des territoires de la RDC qui possède environ 98% de couverture forestière, constitué des forêts primaires et secondaires. L'approche régionale axée sur cette région contribuera à renforcer les interventions de gouvernance des ressources naturelles à travers des services à valeur ajoutée (planification intégrant les engagements de la CDN, cadre de coordination, la réduction des vulnérabilités sociaux économiques, le renforcement de la présence des institutions Etatiques, les services sociaux de base – PDL 145 T).

L'offre de services à valeur ajoutée dans les zones de développement.

Durant la phase pilote, le programme a mis en œuvre des interventions au niveau institutionnel, communautaire et individuel. Ces interventions permettent aux provinces de disposer de cadres institutionnels de gouvernance, de pilotage de la décentralisation et de coordination des interventions de développement à travers des plans de développement intégrant les ODDs (voir session des résultats). La phase expérimentale consistait à jeter les bases de l'approche à travers la mise en place ou le renforcement des cadres institutionnels (i) des capacités humaines (ii) et des fonctions minimales pour le pilotage du développement.



LES PERFORMANCES DU PROGRAMME VERS L'ATTEINTE DES EFFETS DU CPD 2020-2024



« Narratif des performances contribuant à l'atteinte des effets du CPD 2020-2024 »

Le programme a réalisé des performances qui ont permises d'atteindre certaines cibles et indicateurs du CPD 2020-2024. Il s'agit entre autres des performances liées à la localisation et l'intégration des ODD dans 12 provinces (i), l'actualisation du guide méthodologique de planification provinciale et locale (ii), le plaidoyer politique pour l'élaboration et la signature de divers Arrêtés établissant les conseils provinciaux de la décentralisation, le cadre d'organisation et fonctionnement des CLPD, Seuil de passation des marchés publics (iii), l'intégration dans le programme et la mise en œuvre des certaines recommandations du 2ème forum de la décentralisation (iv), le renforcement de la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus de décentralisation en RDC (iv), l'appui aux provinces et ETDs dans l'élaboration de leur plans de développement (v), la formation des experts provinciaux et locaux dans divers domaines du PPBSE (vi), l'engagement citoyen des jeunes pour l'atteinte des ODD à travers l'initiative JERODD (vii), etc. Ces résultats contribuent à diverses cibles du CDP 2020-2024 et de celles déclinées dans la vision, les plans, programmes et politiques publiques nationales.

Au niveau local, le programme a réalisé des performances en matière de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières. A cet effet, le programme a accompagné onze (11) ETDs dans une démarche de planification, de budgétisation et d'investissements. Ces ETDs ont non seulement appris à formuler des budgets participatifs, à les publier et planifier des investissements prioritaires, mais aussi à investir dans des infrastructures publiques, suivant une approche de rationalisation et de transparence dictée par le circuit de dépense publique locale. Cette démarche a été soutenue par le renforcement institutionnel et technique assorti de la mise en place de plusieurs Cellules Locales de Passation de Marchés Publics qui ont permis aux ETDs de piloter de manière autonome tout le processus de passation de marchés publics conformément à la législation de la RDC.

En 2023, le programme a réalisé trente-six (36) investissements sensibles au genre et à caractère transformationnel de l'économie locale. Estimés à 523 441 USD et comprenant l'accès à l'eau par forage et sources aménagées ; l'éclairage public par énergie renouvelable ; l'apprentissage de métiers ; l'infrastructure santé ; la réhabilitation de route de desserte agricole ; l'appui à la chaine de valeurs agricoles (fourniture d'intrants, de moyens de transport, d'unités de stockage et de transformation). Le programme a été conçu pour renforcer la prise en compte du genre dans la gouvernance en vue du développement local durable, inclusif et de la consolidation de la paix. Cet engagement s'est matérialisé par la présence des femmes, des jeunes, des déplacés internes, ainsi que des personnes vulnérables dans les instances de pilotage et de décision en tant que membres ainsi que leur participation effective à la planification, au choix des investissements, à leur localisation, à leur conception et à leur gestion. Les matrices des évidences déclinées ci-dessous démontrent la contribution des performances du programme aux indicateurs et cibles du CPD 2020-2023.

« Matrice des évidences des performances pour l'atteinte des indicateurs du CPD 2020-2024 »

Produit 1.1 du CPD : Renforcement des processus et institutions constitutionnels, électoraux et parlementaires pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Indicateur 1.1.4 : Nombre d'entités territoriales décentralisées fournissant des services essentiels de qualité aux populations.	**Baseline** 2020	**Target annuel CPD** 2023	**Performance annuelle** 2023
	03	**04**	**06**

Lexique de l'indicateur :

1. **Entités Territoriales Décentralisées (ETD) :**
 Il s'agit des secteurs, chefferies, communes, villes, communes rurales, communes urbaines.
2. **Services essentiels de qualité :**
 Les services de santé, éducation, socio-économie, culture, accès à l'eau, nutrition, habitation – respectant les conditions valorisant la vie humaine.

Évidences des progrès vers l'atteinte de l'indicateur	1. Plans locaux de développement (PDL) des zones d'interventions dans les ETDs. 2. Investissements des ETDs dans les services socio-éducatifs de base. 3. Rapport d'activité dans les ETDs ciblées.
Explication des écarts des performances par rapport à la cible annuelle 2023	Cet écart s'explique par le fait que le programme a ciblé plus d'ETDs pour l'année 2023. L'appui a consisté à structurer les communautés au sein des CLPD (i), élaborer les plans de développement locaux de façon participative en les alignant aux ODD priorisés et en identifiant les services essentiels à fournir aux populations selon leur besoin (iii). Avec l'appui du PNUD et de UNCDF, les ETDs arrivent à fournir des services socio-éducatifs de base aux populations.

Analyse de la performance de l'indicateur du CPD 2020-2024



1 Mauvais
2 Moyen
3 Bon
4 Très bon

Cet indicateur est aligné aux interventions d'appui à la décentralisation, gouvernance locale et à la planification du développement. Les résultats 2023 démontrent que le programme a contribué à l'atteinte des cibles 1.1.4 du CPD 2020-2024. Cette contribution est évidente à travers les investissements réalisés par les ETDs dans les services essentiels du développement local. Cependant, les interventions devant contribuer à l'atteinte de cet indicateur visant à fournir des services essentiels de qualité devrons être harmonisées avec ceux du PDL 145 territoires afin de responsabiliser les ETDs dans la gestion des ouvrages, mais aussi de bonifier le financement de la suède. Une mission de suivi doit être organisée en juin 2024 afin d'évaluer les performances actualisées de cet indicateur.

Produit 1.4 : Les chaînes de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, provincial et local, y compris l'Institut national de la statistique, ont renforcé leurs capacités en matière de réalisation, de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable.

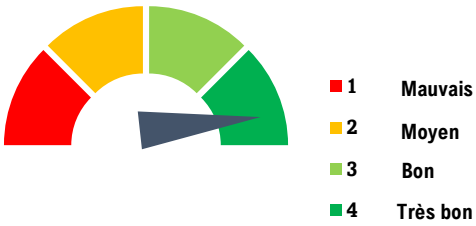
	Baseline 2020	Target annuel CPD 2023	Performance annuelle 2023
Indicateur_1.4.1 : Nombre de plans de développement provinciaux et locaux qui intègrent les objectifs de développement durable.	**5**	**10**	**22**[11]
Indicateur_1.4.2 : Existence de mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données désagrégées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.	**Baseline** 2020	**Target annuel CPD** 2023	**Performance annuelle** 2023
	Non	**Non**	**Oui**

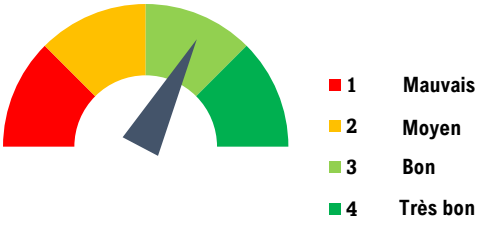
Lexique des indicateurs :

1. Existence de mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données désagrégées
2. Objectifs de développement durable.

Évidences des progrès vers l'atteinte de l'indicateur	**Indicateur_1.4.1 :** Consultation des 10 Plans Locaux de Développement disponibles et 12 plans de développement provinciaux. **Indicateur_1.4.2 :** www.pigdp.org la plateforme de tracking des ODD localisés
Explication des écarts des performances par rapport à la cible annuelle 2021	**Indicateur_1.4.1 :** l'appui en 2023 s'est focalisées sur trois provinces et 11 ETDs. À ce jour 8 sur les 10 ETDs ciblées ont leur PDL qui intègrent les ODD. **Indicateur_1.4.2 :** La cible ne devrait être atteinte qu'en 2023, cependant, une plateforme déjà opérationnelle depuis 2021 a permis d'accélérer l'atteinte de la cible avant l'échéance prévue. Cependant, la plateforme mérite d'être actualisée.

Analyse de la performance de l'indicateur du CPD 2020-2024





Ces indicateurs sont alignés aux interventions d'appui à la décentralisation, gouvernance locale et à la planification du développement. Pour assurer leur succès, le cycle de planification intégré doit être respecté. Ce cycle commence par la localisation des ODD et leur intégration dans les plans de développement. Les mécanismes de suivi et de tracking des performances doivent être alignés du niveau national au niveau provincial et local. La performance de ces indicateurs pour l'année 2023 est satisfaisante. Cependant, il faudra s'assurer que la performance du RVA (rapport volontaire annuel) du Ministère en charge du plan reflète des améliorations considérables. En ce qui concerne la PIGDP, il faut mentionner qu'elle mérite d'être actualisée et redynamisée afin de prendre en compte les nouvelles dynamiques du contexte.

[11] **12 plans provinciaux et 10 plans locaux.**

Matrice des indicateurs pluriannuels mesurant les performances du programme (2021-2024)

Résultats attendus	Indicateurs de performance	Baseline	Cibles cumulées	Cibles pluriannuelles 2021-2024				Progrès pluriannuels 2021-2023			Moyens de vérification	Explication des écarts supérieurs ou inférieurs des indicateurs de performance.
		Valeur de référence (2020)	2021 2024	Cibles 2021	Cibles 2022	Cibles 2023	Cibles 2024	Progrès atteints 2021	Progrès atteints 2022	Progrès atteints 2023		
Composante 1 : Renforcement des fonctions de planification, programmation, et budgétisation du développement axé sur les ODD à l'échelle nationale, provinciale et locale.												
Résultat 1 : Les objectifs de développement durable (ODD) sont mis en œuvre au niveau national, provincial et local.	**Indicateur :** Nombre d'examen volontaires annuel (VNR) élaboré par la RDC et publiés au niveau international.	**01**	**04**	01	01	01	01	01	01	01	Rapports (VNR) annuels accessibles en ligne et auprès de l'OCCD en version hard.	Il n'existe pas d'écart inférieur ou supérieur à cet indicateur. Chaque année, le programme appuiera le gouvernement à publier son (VNR).
	Indicateur : Nombre de femmes, jeunes filles et garçons engagés dans la vulgarisation et mise en œuvre des ODD au niveau national, provincial et local.	**150**	**4000**	1000	1000	1000	1000	2000	7000	2000	Rapport de progrès JEROOD, base de données JEROOD formés et engagés dans les provinces et ETDs.	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions, donc des populations cibles.
Résultat 2 : Les cadres de planification, de programmation et de budgétisation (PPB) du développement pro-ODD (et leurs outils de mise en œuvre) sont formulés et opérationnalisés à l'échelle nationale, provinciale et locale	**Indicateur :** Nombre de PDP (plans de développement Provinciaux) intégrant les ODD localisés, disponibles et opérationnels au niveau des provinces.	**06**	**07**	01	03	03	01	03	05	11	Documents des PDP/PIP/PAP des provinces accessibles via un QR code en annexe de ce rapport.	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions, donc des populations cibles.
	Indicateur : Nombre de PDL (plans de développement Locaux) intégrant les ODD localisés, disponibles et opérationnels au niveau des ETD.	**09**	**12**	04	04	02	02	06	08	10	Documents des PDP/PIP/PAP des provinces accessibles via un QR code en annexe de ce rapport.	Il n'existe pas d'écart inférieur ou supérieur à cet indicateur. Il ne reste que deux PLD à élaborer au Kongo central pour atteindre la cible à 100%.
Composante 2 : Renforcement des capacités de coordination des politiques publiques (PNSD, PDP & PDL) et de l'aide au développement à l'échelle nationale, provinciale et locale.												

Résultat 3. Les capacités institutionnelles et le leadership du gouvernement central, des provinces et des ETD pour soutenir la mise en œuvre des PNSD, PDP et PDL sont renforcées.	**Indicateur :** Nombre de gouvernements provinciaux disposant de cadres de coordination des politiques publiques et de l'aide publique au développement.	**03**	**06**	01	01	01	01	03	00	05	Rapports des sessions des clusters des acteurs de développement, Rapport des conversations des gouverneurs. Fiche d'alignement aux PDP.	Cet indicateur n'est pas encore atteint parce que certains plans ont été élaborés en 2022 et 2023 et les mécanismes coordination ne sont pas encore mis en place dû à l'instabilité institutionnelle, les élections des gouverneurs, etc.
	Indicateur : Existence de cadres de coordination mutilateurs pilotés par les gouverneurs des provinces.	**00**	**06**	02	02	02	02	03	00	05	Rapport des réunions des cadres de coordination présidées par les gouverneurs de province.	Il n'existe pas d'écart inférieur ou supérieur à cet indicateur. Cet indicateur est atteint à 100%. Cependant, il faudra assurer l'appropriation de l'outil par le nouveau gouvernement en 2024 et 2025.
Résultat 4. Les capacités humaines pour conduire le changement et piloter les politiques publiques (PNSD, PDP, PDL) à l'échelle nationale, provinciale et locale sont renforcées	**Indicateur :** Nombres d'experts provinciaux formés et démontrant des capacités en PPBSE.	**00**	**200**	50	50	50	50	100	150	250	Rapport de formation des experts de la DPR dans le cadre des formation PPBSE.	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions, donc des experts à former.
	Indicateur : Nombre d'acteurs locaux formés en planification et coordination du développement et démontrant des capacités à piloter les politiques de développement local dans les ETDs.	**00**	**200**	50	50	50	50	100	150	00	Rapport de formation des consultants dans le cadre des formations à l'élaboration des PLD.	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par le fait que les consultants ont associés des acteurs des CLPD et des ETDs comme bénéficiaires des formations.
Composante 3 : Renforcement des cadres de S&E des performances des plans et programmes (PNSD, PDP et PDL).												
Résultat 4. Les capacités de gestion des politiques publiques et programmes de développement sont renforcées	**Indicateur :** Nombre de provinces disposant de cadre de suivi-évaluation de leurs plans de développement provinciaux (PDP).	**00**	**06**	02	02	02	02	03	00	05	Documents des cadres de Suivi-évaluation des PDP des provinces.	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions.
	Indicateur : Nombre de mécanismes de gestion, contrôle et suivi et des plans de développement locaux des ETDs.	**00**	**06**	02	02	02	02	02	02	02	Documents de suivi des PAI des ETDs.	Il n'existe pas d'écart inférieur ou supérieur à cet indicateur. Les ETDs disposent des mécanismes de gestion, contrôle et suivi des plans de développement locaux.
Résultat 5. Les cadres de suivi & évaluation des politiques publiques et des PND, PDP & PDL sont renforcés	**Indicateur :** Existence d'un dispositif de suivi des lettres de mission (LdM) des ministères sectoriels au niveau national.	**00**	**01**	00	01	01	01	00	01	01	Rapport d'exécution de la LoA de mise en place des LdM par le SENAREC.	Il n'existe pas d'écart inférieur ou supérieur à cet indicateur. Cet indicateur est atteint à 100%. Cependant, il faudra assurer l'appropriation de l'outil par le nouveau gouvernement en 2024 et 2025.
	Indicateur : Existence d'un baromètre de mesure des performances de la décentralisation, planification et gouvernance locale en RDC.	**00**	**01**	00	00	00	01	00	00	00	Lien d'accès à la plateforme en ligne	Cet indicateur n'est pas encore atteint puisque la plateforme n'a pas encore été officiellement mise en ligne. La mise en ligne est prévue en 2024.

Composante 4 : Accélération de la décentralisation territoriale sous toutes ses dimensions (politique, administrative et fiscale) et de la gouvernance locale												
Résultat 1 : La coordination des interventions des partenaires au développement soutenant le chantier de la décentralisation est améliorée.	**Indicateur :** Taux de réalisation des recommandations des 2eme forum de la décentralisation.	**0%**	**80%**	30%	50%	60%	70%	10%	45%	67%	Examen des recommandations du 2eme forum de la décentralisation (CTAD/UNDP)	Cet indicateur est en bonne progression pour être atteint. Le PNUD et la CTAD ont envisagent lancer en 2024 une évaluation des recommandations du 2ème forum sur la décentralisation qui permettra de générer des rapports périodiques.
	Indicateur : Nombre de PTFs qui participent aux réunions de coordination des interventions de décentralisation.	**0**	**50**	10	20	10	10	15	22	35	Liste de présence aux réunions de coordination des	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions et des partenaires sur le terrain.
	Indicateur : Existence d'une feuille de route opérationnelle sur la décentralisation.	**0**	**1**	0	0	0	0	0	0	0	Baseline est égale à la cible 2023.	Cet indicateur n'est pas encore atteint. Le gouvernement a fonctionné sans un ministère spécifique de la décentralisation. En 2024 la CTAD travaillera à proposer une feuille de route au nouveau ministre.
	Indicateur : Nombre de cadres de pilotage et coordination de la décentralisation et du développement local au niveau provincial.	**1**	**10**	1	4	4	1	0	2	10	Rapports de la CTAD sur la mise en place des CPD, groupes inter bailleurs	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions et des partenaires sur le terrain.
	Indicateur : Nombre de membres des CLPD démontrant des aptitudes et connaissances en matière de décentralisation, planification du développement local pro-ODD et contrôle citoyen.	**0**	**1000**	200	200	300	300	225	198	354	Rapports de suivi et d'activités	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions et des partenaires sur le terrain.
Résultat 2 : Les Comités locaux de paix et de développement (CLPD) fonctionnant comme des assemblées à l'échelle des ETD sont mis en place et rendus opérationnels.	**Indicateur :** Nombre de CLPD créées, opérationnelles et fonctionnant comme des organes délibérants ad hoc au niveau des ETDs.	**0**	**12**	4	4	4	4	4	12	12	Rapports d'activité, compte-rendu des réunions et ateliers de formation des CLPD	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions et des partenaires sur le terrain.
	Indicateur : Nombre de membres de CLPD participants à la planification participative et au suivi-évaluation des interventions de gouvernance et de développement local.	**0**	**1000**	200	200	300	300	156	204	302	Rapports d'activité, compte-rendu des réunions et ateliers de formation des CLPD	Cet indicateur est largement atteint. L'écart supérieur s'explique par l'approche régionale qui a élargi l'éventail des zones d'interventions et des partenaires sur le terrain.
	Indicateur : Pourcentage des membres de sexe féminin actif au sein des CLPD.	**0**	**0%**	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	Liste des membres des CLPD, rapport genre du projet	Cet indicateur est atteint. Le critère genre constitue un élément fondamental de chaque étape de la mise en œuvre.
Résultat 3 : Les systèmes locaux d'administration fiscale et de comptabilisation	**Indicateur :** Nombre de supports publics de transparence des systèmes locaux d'administration fiscale et de redevabilité aux populations.	**0**	**11**	0	6	5	11	0	4	4	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	Les fonds disponibles n'ont pas permis l'extension des activités d'accompagnement dans toutes les ETDs ciblées par le projet.

des dépenses pour une meilleure transparence et reddition de comptes sont améliorés	**Indicateur :** Nombre de plan d'amélioration de l'administration fiscale disponible et opérationnel au niveau des ETDs.	**0**	**11**	0	4	7	11	0	2	2	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	Cet indicateur est réalisé dans 2 de concentration des activités, ce qui est justifié par les ressources disponibles.
	Indicateur : Niveau d'opérationnalisation des mécanismes de transparence des systèmes locaux d'administration fiscale.	**Faible**	**Élevé**	Faible	Moyen	Élevé	Élevé	Faible	Moyen	Moyen	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	L'opérationnalisation des mécanismes de transparence est élevée dans 2 ETDs sur les 11 ciblées. L'écart procède des contraintes financières et des révisions subséquentes de la structure opérationnelle
	Indicateur CPD : Nombre d'entités territoriales décentralisées fournissant des services essentiels de qualité aux populations	**0**	**11**	0	11	11	11	0	6	6	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	La subvention de contrepartie pour le développement est le mécanisme à travers lequel les ETDs sont censées fournir les services essentiels de qualité. Le niveau de mobilisation des ressources n'a pas permis d'attendre toutes les ETDs visées.
	Indicateur : Capacité des leaders des femmes, hommes et jeunes des ETDs à influencer la prise de décision au sein des organes de gouvernance locale.	**Faible**	**Élevé**	Faible	Élevé	Élevé	Élevé	Faible	Moyen	Moyen	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	RAS
Résultat 4 : La participation des citoyens et notamment de celle des femmes au processus décisionnel à l'échelle des ETD est renforcée.	**Indicateur :** Nombre de femmes et de jeunes filles impliquées dans les processus de prise de décision des instances de gouvernance locale.	**0**	**1080**	0	480	960	120	0	149	149	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	Il y a au total 149 femmes siégeant dans les 9 CLPD, les 6 CGPMP (Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics). Avec le financement mobilisé, le PADGT n'a couvert que 11 ETDs au lieu de 18, avec 6 de concentration des appuis.
	Indicateur : Niveau d'opérationnalisation des mécanismes de contrôle citoyen de gestion des investissements des plans locaux.	**Faible**	**Faible**	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé	Faible	Moyen	Moyen	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	Cet indicateur n'est pas atteint, puisqu'il est prévu une mission de suivi en 2024 qui permettra de disposer de données factuelles pour mesurer cet indicateur.
	Indicateur : Nombre de documents de planification participative sensible au genre disponibles et opérationnels au niveau des ETDs.	**0**	**11**	0	11	11	11	0	11	11	Rapports d'activités et de suivi ; rapports périodiques	Toutes les 11 ETDs cibles disposent de leurs PDL élaborés avec l'appui du projet ; 6 parmi elles ont des documents de planification participative des investissements prioritaires ; tandis que 5 ont été régulièrement accompagnées pour rectifier leurs budget 2022 et dans l'élaboration participative de leurs prévisions budgétaires 2023 et 2024.



En 2023 - 06 Missions indépendantes et visites conjointes de suivi des performances axés sur les témoignages des bénéficiaires directs.

En 2023, dans le cadre de la redevabilité et le suivi des performances des interventions du programme, le PNUD a organisé plusieurs missions de supervision, suivi et évaluations visant à identifier les performances et mesures d'amélioration pour les éventuelles imperfections constatées dans l'exécution. Il s'agit des missions suivantes :

1. Missions interagences et gouvernement national (Tanganyika) ;
2. Missions inter bailleurs (Kongo central) ;
3. Missions du royaume de la Suède (Tanganyika et Kasaï central) ;
4. Missions de suivi de l'équipe du programme ;
5. Mission d'un consultant pour une évaluation indépendante ;
6. Mission de deux consultants indépendants pour une évaluation à mi-parcours.

Ces missions ont permis d'échanger directement avec les principaux bénéficiaires des interventions et de collecter des évidences des réalisations concrètes sur le terrain. Les évaluations indépendantes ont particulièrement mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'ancrage des JERODD au sein des institutions publiques. Ces évaluations ont reconnu l'impact positif du programme sur divers domaines du développement national, provincial et local. Ces missions ont constitué le moyen pour le PNUD, le gouvernement et les partenaires de jauger la pertinence des interventions de la planification, décentralisation et de la gouvernance locale.

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME VERS L'ATTEINTE DES PRODUITS ATTENDUS





01

Résultats de la composante 1 :

Les fonctions de planification, programmation, et budgétisation du développement axé sur les ODD à l'échelle nationale, provinciale et locale sont renforcées.



Résultat 1 :

La RDC dispose d'un outil digital robuste favorisant les analyses de cohérence des politiques publiques pour l'accélération des ODD au niveau national, provincial et local.

Grâce aux appuis techniques et financiers du programme, la RDC a fait des progrès significatifs en matière de renforcement des dispositifs nationaux de planification intégrant les ODDs. Au niveau national, le programme a doté la RDC d'un outil de simulation dynamique conçu pour soutenir la planification globale et intégrée du développement à long terme. *Cet outil fournit un cadre quantitatif pour analyser les incohérences politiques dont on doit tenir compte pour atteindre les objectifs souhaités. Ceci permet de tester des scénarios décrivant les conséquences futures potentielles des programmes politiques.*

Désormais, les partenaires et le gouvernement peuvent focaliser leurs efforts sur des actions clés qui permettront de faire passer la RDC de 22,5% sur la base du scénario BAU (Business as Usual) à 58,8% d'ici 2030 si les mesures adéquates sont prises. Cette augmentation se ferait au détriment des ODD 12 et 17, mais pourrait se faire à travers l'implémentation cohérente et coordonnée de dix politiques clés, à savoir : *Planification familiale, Subventions à l'agriculture irriguée, Subventions aux engrais, Routes bitumées, Protection des terres, Protection hydrique, Grandes centrales à biomasse, Efficience hydrique, Adaptation climatique, Formation d'agriculteurs.*

Enfin, comme principal résultat, retenons que la RDC dispose désormais des cadres d'accélération des ODD et des données de bases pour la planification intégrant les ODD au niveau national, provincial et local. En s'appropriant le modèle intégré des ODD (iSDG), la RDC se dote ainsi d'un outil analytique robuste qui devra conduire au passage des approches traditionnelles de planification vers une planification basée sur la solidité technique, la robustesse analytique et la flexibilité à différents contextes pour évaluer les résultats possibles de divers choix politiques. *L'objectif majeur est d'améliorer la cohérence dans la formulation et la planification des politiques en minimisant les incohérences et en maximisant les synergies entre les diverses politiques publiques.*

FEUILLE DE ROUTE D'ACCELERATION DES ODD

République Démocratique du Congo



Résultat 2 :

La RDC dispose d'une feuille de route assortie d'un cadre d'action qui identifie les interventions publiques à prioriser pour accélérer l'atteinte des ODD d'ici 2030.

En 2023, une feuille de route a été élaborée pour accélérer l'atteinte des ODD en RDC. Cette feuille de route n'est pas uniquement celle de l'État mais bien celle de tous les acteurs. Par elle, le Gouvernement s'engage à accélérer les progrès vers les ODD, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Cette feuille de route permet de disposer des interventions spécifiques à fort effet pour lever de manière efficace et durable les goulots qui freinent la mise en œuvre des ODD. Elle s'articule autour de six axes, en l'occurrence : (i) la gouvernance, paix et institutions, (ii) le développement des infrastructures énergétiques, hydrauliques, de transport et du numérique, (iii) le développement de l'agriculture et des industries de transformation, (iv) le renforcement du capital humain, (v) la lutte contre les changements climatiques et la restauration des écosystèmes naturels, (vi) la mobilisation des ressources et des partenariats. Cette feuille adresse les problèmes majeurs qui entravent les progrès vers les ODD. De même, la réussite de la feuille de route exige une mobilisation plus accrue des ressources devant s'inscrire dans un cadre plus intégré. Face à ces besoins, il s'avère urgent d'accélérer la mobilisation des ressources internes.

Pourtant, l'un des principaux défis de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en RDC est le financement. Les ODD sont extrêmement ambitieux et exige des moyens de financements colossaux à défauts desquels il sera impossible de les atteindre d'ici à 2030. Des estimations sérieuses ont montré que le financement des ODD nécessite des investissements minimums annuels de l'ordre de 32 milliards de USD (OCDD, 2016). Selon le FMI (2023), les dépenses supplémentaires nécessaires à la réalisation des progrès conséquents dans cinq domaines primordiaux (la santé ; l'éducation ; l'électricité ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; et l'infrastructure routière) en 2030 s'élèvent à 43,9 % du PIB.

Quelques actions prioritaires



E-Gouvernance

POURSUIVRE LA RÉFORME ET LA DIGITALISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Promouvoir la transparence dans l'administration (E-gouvernement, E-administration et E-taxation)
- Accompagner les Provinces et les ETD dans l'élaboration des outils de planification et de gestion de Projet à impact sur les ODD
- Produire une étude sur le système de rémunération des Agents publics et réformer le système de la rémunération des Agents publics, en promouvant l'équité
- Vulgariser la loi portant statut des agents publics.
- Finaliser le processus d'identification des fonctionnaires et agents de l'état sur l'ensemble du territoire national.



Statistique

DEVELOPPER LE SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

- Mettre en place un cadre de coordination des acteurs humanitaire, développement et de Paix (Nexus) sous l'égide du gouvernement avec l'ensemble des partenaires (UN, ONG, bailleurs)
- Adopter le projet Loi de réforme du Système de l'Etat civil.
- Restructurer l'INS et réviser son cadre organique pour l'adapter aux enjeux du développement durable
- Renforcer les capacités techniques et humaines pour la production des statistiques du développement durable, principalement les statistiques environnementales et du genre
- Capitaliser les ressources humaines, dont les jeunes formés avec l'appui de la banque mondiale, dans la production statistique
- Accélérer le processus du recensement général de la population et de l'habitat



Financement

ACCÉLÉRER LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES, EXTÉRIEURES ET AUTRES SOURCES INNOVANTES

- Revisiter la loi relative Statistique, avec un accent sur les groupes vulnérables et le Genre.
- Finaliser l'actualisation du document de la stratégie sur les statistiques
- Finaliser et mettre en place un Cadre National de Financement Intégré (CNFI)
- Accélérer la mise en œuvre effective de la Politique Nationale de l'Aide
- Adopter et finaliser la feuille de route sur le climat des affaires
- Renforcer et approfondir le partenariat public privé par l'institution d'un cadre permanent de dialogue stratégique entre le secteur privé et le secteur public



Résultat 3 :

Plus de 10.000 jeunes sont formés et encadrés à travers 13 provinces et engagent des initiatives citoyennes qui contribuent à l'accélération de l'atteinte des cibles localisées des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Secrétaire général des Nations Unies a fait élaborer un programme d'action axé sur cinq impératifs générationnels, y compris l'engagement des jeunes dans le développement social, économique et politique ; plus particulièrement pour « répondre aux besoins des jeunes qui n'ont jamais été aussi nombreux dans le monde en accentuant le volet « jeunes » des programmes en vigueur en matière d'emploi, de création d'entreprise, de participation à la vie politique, de citoyenneté et de protection des droits, ainsi que d'éducation, notamment à la santé procréative. » De plus, le Secrétaire général, à travers le Comité des politiques, a chargé le réseau inter-agences des Nations Unies pour le développement des jeunes d'élaborer un plan d'action pour tout le système des Nations Unies visant à approfondir le volet « jeunes » des programmes existants du système des Nations Unies.

En 2015, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité, résolution phare reconnaissant pour la première fois que « les jeunes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et, singulièrement, pour ce qui est de la stabilisation, de la capacité d'intégration et de la réussite des activités de maintien et de consolidation de la paix ». La résolution 2250 du Conseil de sécurité a axé cette démarche autour de cinq piliers : La participation, la protection, la prévention, les partenariats et le désengagement et la réinsertion, soulignant le rôle que jouent les jeunes, hommes ou femmes, dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le plan national et international. Dans le contexte spécifique de la RDC qui fait face à de nombreux conflits et instabilité, l'implication des jeunes à travers les canaux de la résolution 2250 s'avère pertinent, voire une condition de succès des interventions de développement.

En RDC, en plus de ses divers projets/programmes qui adressent des questions relatives à la jeunesse, le PNUD a mis en place en collaboration avec les institutions publiques nationales et provinciale, une initiative de jeunes rapporteurs des objectifs du développement durable (JERODD). L'initiative JERODD est ancrée dans la participation citoyenne aux efforts des gouvernements et partenaires pour l'atteinte des ODD, la construction de solutions proposées par la jeunesse et qui répondent directement à un ou plusieurs des dix-sept objectifs de développement durable (ODD). Dans les 13 provinces, les jeunes montrent la voie à suivre pour façonner un avenir plus durable et plus inclusif pour tous.

Dans le contexte spécifique de crises humanitaires, de conflits et de problèmes de développement, les jeunes constituent indéniablement la principale force majeure du développement local. Ils ont la capacité de mobilisation, sensibilisation, mais aussi d'engagement et de créativité pour faire avancer l'agenda 2030 à l'ère de la technologie. L'initiative JERODD est par conséquent une stratégie de collaboration du PNUD avec les jeunes pour accélérer les actions dans les communautés à travers l'engagement citoyen, l'innovation, la technologie et la créativité.

Quelques résultats clés



- **Les JERODD** participent à diverses formations d'habilitation en matière de suivi des cibles localisées des ODD, collecte de diverses données auprès des communautés locales, rapportage et vulgarisation des priorités des plans de développement, etc.
- **Les JERODD** contribuent de plus en plus à l'élaboration des politiques publiques de développement pro-ODD dans les provinces et entités territoriales décentralisées.
- **Les JERODD** contribuent à la production des rapports d'examen nationaux volontaires des objectifs du développement durable en RDC.
- **Les JERODD** fournissent des informations utiles à la mobilisation des ressources pour le financement des priorités de développement des populations fragilisées par les conflits, crises humanitaires, changement climatique et problèmes de développement.
- **Les JERODD** contribuent à identifier des cibles des ODD non-prises en compte par les politiques publiques en produisant des données basées sur des évidences et les témoignages des populations affectées par divers problèmes de conflits et développement.



Résultat 4 :

16 initiatives proposées par des acteurs locaux sont identifiées et bénéficieront d'appuis techniques et financiers pour adresser des réponses rapides et à moindre coût à des problématiques de développement au niveau provinciale et local.



Cinq catégories en compétition :

1. **Catégorie 1 :** Nexus Paix-Humanitaire-Développement.
2. **Catégorie 2 :** Transformation digitale des administrations publiques provinciales.
3. **Catégorie 3 :** Gouvernance et finance inclusive pour l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles.
4. **Catégorie 4 :** Redynamisation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).
5. **Catégorie 5 :** Initiatives communautaires pour l'adaptation aux changements climatiques.

Le PNUD a signé un accord avec des incubateurs de solutions pour accompagner les meilleures initiatives qui seront retenues par le panel de jury. Le laboratoire d'accélération du développement du PNUD se chargera de cartographier les solutions innovantes, y compris celles qui ne seront pas retenues afin de disposer d'idées nouvelles qui serviront à développer des projets de longue et moyenne durée. Le laboratoire accompagnera techniquement les porteurs d'initiative durant tout le cycle d'exécution, conjointement avec les incubateurs de solutions. Les résultats de la mise en œuvre des initiatives portées par les jeunes seront utilisés pour la mobilisation de fonds auprès de donateurs pour la prochaine édition 2025. Le SdGs Action AWARDS est une stratégie d'itération et de flexibilité du programme, qui vise à dénicher de nouvelles idées et solutions endogène moins couteuses et à impact rapide.



Résultat 5 :

Onze (11) plans de développement provinciaux (PDP) intégrant les cibles localisées des Objectifs de Développement Durable (ODD) sont opérationnels et favorisent la coordination des interventions publiques au niveau provincial.

L'organisation du processus de développement en RDC est centrée sur la mise en œuvre du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) qui fait suite au Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP-2). Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement de la République a élaboré et fait adopter le Programme d'action (PAG) à mener au cours de la période 2021-2023 qui s'adosse au PNSD et prend en compte, en plus des effets et impacts socioéconomiques et sanitaires de la Covid-19, la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

Après l'élection des Gouverneurs des provinces et la mise en place des Gouvernements Provinciaux, les Programmes des Gouvernements provinciaux devraient être basés sur les PDP au niveau de chaque province de la RDC en vue de permettre à chaque Gouvernement provincial de cerner les besoins et les priorités spécifiques à sa province. *L'élaboration des PDP devrait également faciliter l'action de l'État dans les provinces, fixer les grandes orientations, identifier et encadrer les actions prioritaires en matière de développement et permettre l'alignement et les interventions des partenaires.*

Dans le cadre de l'approche régionale et de son levier de coopération interprovinciale, le programme a privilégié le déploiement d'experts nationaux et provinciaux en lieu et place de consultants. Ainsi, la Direction de la planification régionale (DPR) a détaché des experts qui ont été déployés dans les zones de développement pour l'appui aux gouvernements provinciaux dans l'élaboration des plans de développement. Les experts de la DPR ont suivi un processus rigoureux de mise en œuvre qui favorise l'apprentissage, l'intégration des dimensions transversales (genre, conflits, environnement, ODD, Nexus, etc.). La chaîne de planification a été respectée, favorisant par conséquent l'élaboration de plans alignés au PNSD et aux dynamiques spécifiques des provinces.

Le processus d'élaboration des plans des développement Pro-ODD en 2023



PRIORISATION DES ODDs
Intégrer les ODDs priorisés dans la province/ETDs.

FORMATION DES EXPERTS EN PPBSE
Former / recycler les experts provinciaux en charge du processus

PROCESSUS D'ELABORATION PDP/PIP/PAP
Groupes thématiques, collecte de données, elaboration et validation des plans.

FINANCEMENT ET REDEVABILITE
Digitalisation des services des taxes, mobilisation des donateurs, secteur privé.

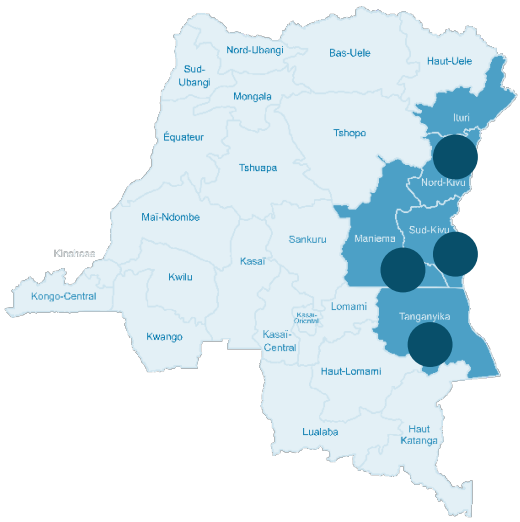
COORDINATION ET CONTROLE
Renforcement des cadres de coordination de l'action publique.

SUIVI ET EVALUATION
Ecosystèmes des JERODD, plateforme de gestion des données, rapportage et reedition des comptes.

Après 'élaboration des plans de développement, les experts ont élaborés des programmes d'investissements pluriannuels (PIP) et des programmes d'actions prioritaires (PAP) alignés aux PDL 145 T et des investissements en cours d'exécution. Cet alignement permet de capter et aligner l'aide publique au développement et les investissements du gouvernement central. La prochaine étape consiste à développement des fiches de projets, organiser des tables rondes d'alignement et mobilisation des ressources des partenaires et la mise en place des mécanismes de suivi-évaluation déclinés dans la chaine PPBSE.

Encore, faut-il noter que toutes ces provinces ne disposent pas de stratégie de l'aide et de capacités humaines pour le pilotage durable desdits plans de développement, sans oublier la non-effectivité des rétrocessions, du coulage des recettes locales, de l'absence de fonction publique provinciale, des conflits institutionnels entre déconcentration et décentralisation, les instabilités institutionnelles, du faible rapport de subsidiarité entre le niveau central et provincial et des changements au sein des administrations publiques provinciales. Toutes ces contraintes constituent des entravent au pilotage des plans de développement provinciaux. Tous ces défis de gouvernance sont inhérents à un dysfonctionnement de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

« État des lieux des PDP élaborés en 2023 »

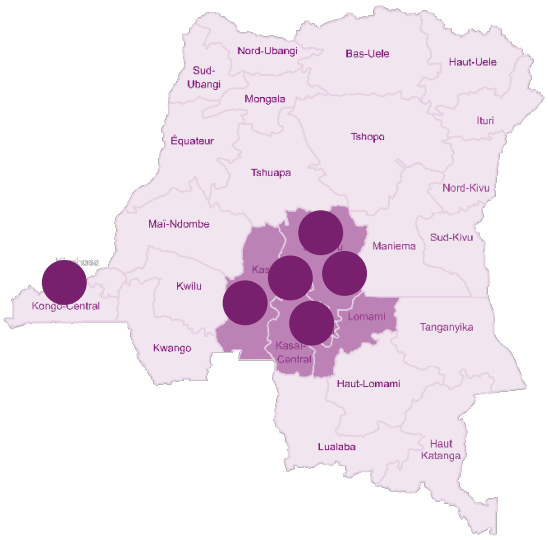


Planification dans la zone Nord de développement :

04 Plans élaborés

Sud-Kivu : élaboré (PAP à actualiser)
Nord-Kivu : élaboré (PAP à actualiser)
Tanganyika : élaboré (A valider politiquement)
Maniema : Disponible, mais en cours d'actualisation
Ituri : Non-élaboré

Remarque : L'instabilité et l'insécurité à l'Est n'a pas favorisé la planification du développement. Certaines provinces ne disposent pas de gouvernement provinciaux. En 2024 le programme envisage actualiser les PAP avec un focus sur les zones de retrait de la MONUSCO (Sud-Kivu et Ituri).

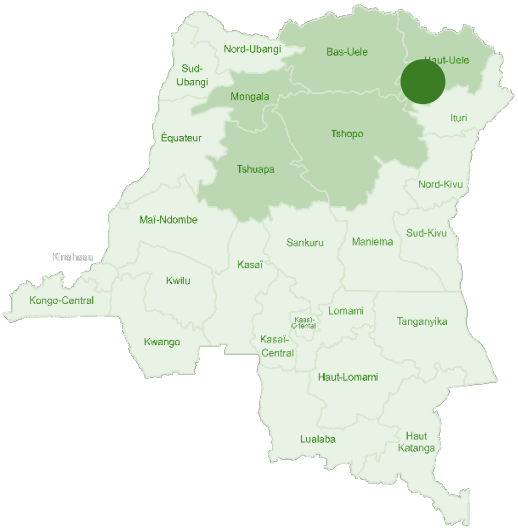


Planification dans la zone Est de développement :

06 Plans élaborés

Kasai : élaboré
Kasai central : élaboré
Kasai oriental : élaboré
Lomami : élaboré
Sankuru : élaboré
Kongo central : élaboré

Remarque : La zone centre dispose de ces outils de planification et en 2024, il est envisagé la phase 2 des interventions du programmes, déclinée à la page suivante.



Planification dans la zone Est de développement :

01 Plan élaboré

Haut-Uele : élaboré
Bas-Uele : Non-élaboré
Tshopo : Non-élaboré
Tshuapa : Non-élaboré
Mongala : Non-élaboré

Remarque : Seul la province du Haut-Uele dispose de plan de développement. Les autres provinces n'ont pas été concernées par les interventions faute de ressources financières.

« Les trois principales problématiques du financement des plans de développement pro-ODD élaborés »



Disparité et inefficacité de l'aide publique au développement.

Selon les données fournies par la PGAI, la RDC a reçu plus de trois milliards de dollars américains d'Aide au développement en 2022. Toutefois, ce financement a été loin d'être équitable entre les ODD, créant des gagnants et des perdants. La gouvernance et la paix (ODD 16), la bonne santé et le bien-être (ODD3) ainsi que l'éducation de qualité pour tous (ODD2) restent les premiers bénéficiaires de l'aide. Les interventions d'urgence, principalement liés aux conflits armés, viennent en 4ème position, avec plus de 270 millions de USD, de loin supérieures aux ressources affectées aux questions cruciales des infrastructures, de l'accès à l'eau et à l'énergie. En ordre de grandeur, les interventions d'urgence ont attiré près de 6,5 fois plus de ressources que l'accès à l'énergie (ODD 7). Enfin, il faut évoquer le saupoudrage lié à la gestion de l'aide, la répartition géographique inadéquate, l'absence/inefficacité des cadres de coordination de l'aide dans les provinces, la faiblesse du suivi de l'impact de l'aide et la non-délocalisation de la PGAI dans les provinces.

Non-effectivité de la rétrocession via la caisse nationale de péréquation

La Constitution de la RDC prescrit le devoir de solidarité entre les composantes de la nation congolaise. Cette volonté se traduit notamment par l'institution de la Caisse nationale de péréquation en son article 181, comme un organisme public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière, chargé de financer des projets et des programmes d'investissement public, en vue d'assurer cette solidarité nationale et de corriger le déséquilibre entre les provinces et entre les entités territoriales décentralisées. Aux termes de l'article 181 de la Constitution, les fonds nécessaires devraient être logés dans le budget de la Caisse nationale de péréquation et alimentés par les 10% de la totalité des recettes à caractère national revenant à l'État chaque année. Cependant, cet organe rencontre des difficultés fonctionnelles, financières et statutaire, en ce qui concerne sa tutelle hybride (rattachée à la primature et au ministère en charge de la décentralisation).

Manque de transparence et redevabilité dans la gestion des ressources propres

Les majorités des provinces bénéficiant des appuis techniques et financiers du PNUD démontrent des faiblesses dans les dispositifs de transparence, efficacité, redevabilité des administrations fiscales provinciales. La collecte des taxes et impôts se fait par la manipulation de cash sans un système numérique de traçabilité. Les budgets des provinces ne sont pas alignés aux plans de développement et lorsqu'ils le sont, les coûts liés au fonctionnement sont largement supérieurs aux coûts d'investissement. Le renforcement de l'éthique et du civisme fiscaux doit être envisagé pour décourager la fraude sous toutes ses formes. Il en est de même de l'obligation de la mise en place d'un réseau informatisé de la chaîne des recettes fiscales et non fiscales en vue de faciliter les échanges des informations entre la Direction Générale des Recettes et d'autres administrations fiscales des provinces. Ces dispositions permettraient d'augmenter les recettes et maximiser la disponibilité de ressources pour le financement des plans de développement.

« Les quatre problématiques du pilotage des plans de développement pro-ODD élaborés »



En résumé, la mise en œuvre desdits plans est entravée par plusieurs facteurs :

1. **Il s'agit, premièrement**, de l'instabilité institutionnelle, résultant des changements fréquents et intempestifs des exécutifs provinciaux et des majorités parlementaires provinciales.

2. **Secundo,** le déficit de financement inhérent à la faible capacité tant de mobilisation des ressources internes que de gestion & de coordination efficace de l'aide, qui ont privé ces provinces de leviers financiers indispensables au financement de leur développement.

3. **Tertio,** le déficit des capacités humaines et institutionnelles, consécutif à des longues années de mal gouvernance et d'instabilité politique, qui n'ont pas permis à ces provinces d'adresser avec efficacité les défis structurels affectant leur marche vers le développement durable.

4. **Quarto,** l'évolution toujours défavorable du contexte politique, économique, social et humanitaire reflétée par le renforcement des fragilités sociales et humanitaires manifesté par l'amplification de la pauvreté et la résurgence des conflits intercommunautaires, en dépit de la réponse en cours des partenaires au développement dans le cadre de l'implémentation de l'approche Nexus ou d'autres projets/programmes dont ceux conduits dans le cadre de la transition/retrait de la MONUSCO.

« Les quatre prochaines étapes et priorités pour l'année 2024 »



En 2024, le programme envisage accompagner les provinces à travers ces quatre étapes sus-indiquées :

1. **Étape 1 :** L'élaboration de fiche infographique des piliers du PDP et des fiches de projets/programmes afin d'assurer la vulgarisation et l'appropriation par les parties prenantes ;

2. **Étape 2 :** L'identification des programmes intégrateurs des provinces des zones de développement afin de favoriser leur décloisonnement et le financement

3. **Étape 3 :** L'organisation de tables rondes d'alignement et de financement des programmes intégrateurs des provinces des zones de développement ;

4. **Étape 4 :** Le renforcement des mécanisme transparence, redevabilité, suivi-évaluation des plans de développement pour assurer une réédition des comptes.

NB : Le programme envisage néanmoins, élaborer les programmes d'actions prioritaires des provinces de l'Ituri, Nord-Kivu et du Sud Kivu. Mais également, appuyer l'élaboration des plans des provinces du Mai Ndombe, Tshopo, Mongala, Tshuapa, Bas-Uele. Ces appuis se feront sur la base des ressources disponibles.



02

Résultats de la composante 2 :

Les capacités de gestion et de coordination des politiques publiques (PNSD, PDP & PDL) et de l'aide au développement à l'échelle nationale, provinciale et locale sont renforcées.



Résultat 1 :

Le suivi des performances de l'action gouvernementale au niveau central est amélioré grâce aux Lettres de Mission (LdM) des ministères sectoriels et la mise en place d'un système numérique de gestion axée sur les résultats.

En 2022, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu, à travers le SENAREC, le financement du PNUD pour appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et humaines afin de contribuer à l'amélioration de la gestion de la fonction de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme d'action du gouvernement (PAG) 2021-2023. Cet appui a continué en 2023 et visait la mise en place d'un système efficace de gouvernance permettant le suivi-évaluation de la performance de l'action gouvernementale à l'aide des contrats de performance (CdP) et des Lettres de Mission (LdM) au sein des ministère sectoriels du gouvernement national.

Cet appui favorise le renforcement de la culture et la pratique d'évaluation à différents niveaux de la gouvernance publique en mettant en place un système de gestion publique axée sur les résultats assortis des mécanismes efficaces d'évaluation des performances de l'action publique du gouvernement central (axe 9 du PAG 2021-2023).

L'appui technique et financier du PNUD à travers le SENAREC vise à améliorer l'efficacité et la performance de l'institution gouvernementale (Primature, ministère aux compétences transversales et ministères sectoriels) dans l'élaboration, la mise en œuvre , la coordination et le suivi-évaluation des politiques publiques et des réformes sous-jacentes grâce à la promotion et le développement de la culture et la pratique de la gestion axée sur les résultats appliquées à la gestion gouvernementale à l'aide des lettres de mission. Le SENAREC continue de suivre l'exécution et l'application de cette bonne pratique et une mise à échelle est prévue dans les zones de développement dans le cadre du partenariat avec le PNUD pour l'opérationnalisation du PRONAREC II.



Résultat 2 :

Les capacités techniques, logistiques et humaines de la division du plan et du gouvernement du Kasaï central sont améliorées pour un meilleur pilotage du développement.

Après le retrait de la MONUSCO, de OCHA et de plusieurs partenaires humanitaires et de pacification, la province du Kasaï central a plus que besoin de relancer les interventions de résilience, consolidation de la stabilisation et des interventions de développement. Cela n'est possible que par des capacités techniques et humaines avérées en matière de pilotage du développement. Outre, il faut noter l'absence d'infrastructures, d'énergie durable et de moyens logistiques auxquels la province fait face.

En 2023, le programme a réhabilité et équipé le bâtiment de la division provinciale en charge du plan afin d'assurer qu'elle puisse fournir tous les appuis en matière de planification du développement. Considérant les dispositions légales qui confère aux provinces les compétences propres en matière de planification et coordination du développement, le programme a construit et équipé un bâtiment qui servira de « data center » pour la gestion des données de développement et de pacification.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure, le programme a mis en place un pool d'experts provinciaux qui seront accompagnés techniquement par le PNUD et d'autres partenaires techniques afin de disposer à court termes de capacités humaines et techniques nécessaires pour le pilotage et la coordination du développement.



Résultat 3 :

Cinq gouvernements provinciaux de la zone Est de développement s'accordent à intégrer leurs PDP afin de mutualiser leurs potentialités et répondre conjointement aux défis conjoints auxquels ils font face.



Provinces : Ituri, Sud-Kivu, Nord-Kivu, Tanganyika, Maniema

Sous le lead du Ministère national en charge du plan, les **« Conversations régionales »** ont été organisées par le PNUD, des institutions publiques nationales en partenariat avec diverses agences du système des Nations Unies, de la MONUSCO et des partenaires techniques et financiers, y compris la société civile et les médias. Les conversations ont réuni les cinq gouverneurs de provinces et environ soixante-dix participants clés de la région de l'Est, y compris des représentants de la société civile (notamment des associations de femmes et de jeunes), des autorités religieuses et traditionnelles, des représentants des médias (dans leurs capacités d'experts), ainsi que des organisations régionales et internationales.

L'un des objectifs de ces conversations visait à formuler des recommandations qui peuvent être mises en œuvre par les praticiens de la région, au sein des gouvernements provinciaux et à travers des ensembles sous régionaux formels ou informels, dans certains cas avec le soutien des agences du système des nations unies et des autres partenaires, y compris un soutien aux mécanismes, processus et initiatives, nouveaux ou déjà existants, au niveau local, national et régional. Il s'agissait aussi de créer une dynamique d'échange au niveau régional, de renforcer et de fédérer les initiatives existantes, et de stimuler l'émergence d'actions porteuses pour une approche plus coordonnées à l'échelle régional.

Lors de ces conversations régionales, les gouvernements et parties prenantes se sont engagées à faire un diagnostic participatif et prendre des mesures conjointes sur :

1. **La question de la présence de l'État et de son rôle régalien**, la décentralisation, le pilotage et la coordination du développement, le financement du développement, la production de statistique, la localisation des ODD, le PDL 145 territoires et son articulation avec les autres interventions de développement, etc. ;

2. **La question de l'investissement dans la paix**, le programme P-DDRCS, la stabilisation, la résilience communautaire, la prévention de la radicalisation et la violence à travers la participation politique, l'amélioration des relations État-citoyen/gouvernants-gouvernés et le dialogue inclusif dans des sociétés et des espaces en recomposition pour éviter de nouveaux cycles de violence ;

3. **La question des catastrophes naturelles, des effets du changement climatique**, des énergies durables, des mesures et actions à prendre par les gouvernements provinciaux pour des réponses cohérentes et urgentes aux défis environnementaux.



Quelques résultats clés obtenus à l'issue des conversations des gouverneurs.

Résultats clés atteints en 2023	
Résultat 1	Le acteurs nationaux et provinciaux ont réduit la fracture des responsabilités de subsidiarité en favorisant le dialogue sur les compétences propres et concurrentes dans la coordination et le pilotage du développement.
Résultat 2	Les expertises provinciales sont mutualisées pour soutenir les provinces les plus dépourvues en capacités techniques et humaines dans l'élaboration des plans et programmes de développement.
Résultat 3	Les chefs des divisions techniques en charge du plan dans les cinq provinces de la zone Est de développement harmonisent leur pratique et outils d'appui aux gouvernements provinciaux.
Résultat 4	Les provinces ont identifié leurs faiblesses et proposé des réponses conjointes et concertées pour la paix durable, la réponse aux effets du changement climatique et les problèmes de développement.
Résultat 5	Les experts techniques partagent leurs expériences sur les mécanismes provinciaux de gestion de l'aide et des investissements dans le cadre du partenariat mondial et de l'accord de Paris.
Résultat 6	Les gouverneurs ont désigné un comité technique pour la formulation et signature d'un document officiel de coopération interprovinciale dans les matières relevant de leurs compétences en matière de développement. Ce document permettra d'identifier les domaines qui feront l'objet de coopération.
Résultat 7	Un engagement des cinq provinces à intégrer leur plan de développement afin d'identifier des programmes intégrateurs pouvant favoriser le décloisonnement des provinces et le financement du développement.



Résultat 4 :

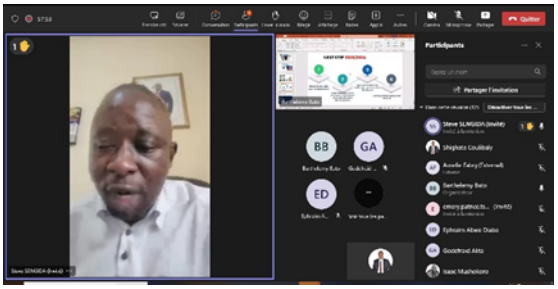
Deux clusters des acteurs de développement sont fonctionnels et contribuent au renforcement du dialogue entre les parties prenantes au développement et l'intégration des interventions de développement.

Dans le cadre des reformes des Nations Unies, le **« Delinking »** a assigné un nouveau rôle au PNUD, celui de l'intégration des interventions de développement. A cet effet, le PNUD est appelé à favoriser une meilleure coordination des interventions des partenaires sur le terrain, mais également à mettre en place des plateformes qui fédèrent une diversité de partenaires. Face à cette nouvelle dynamique, les attentes vis-à-vis du PNUD en tant qu'agence spécialisée dans le développement et le relèvement sont très grandes, et ce, d'autant plus qu'il assume son nouveau rôle d'intégrateur des interventions de développement tout en incluant les aspects de renforcement des capacités nationales et inclusion d'une diversité de partenaires du secteur privé et de la société civile.

Afin de renforcer la coordination et l'intégration des interventions de développement dans la perspective régionale, le PNUD en concertation avec les institutions publiques nationales et provinciales a mis en place deux clusters des acteurs de développement dans chacune des zones sus-indiquées. Ces clusters constitueront des cadres de coordination et intégration des interventions de développement. Ces termes de référence donnent des précisions sur le processus d'organisation et de fonctionnement du cluster de la zone de l'Est qui regroupe cinq provinces (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Tanganyika). Il est destiné exclusivement aux acteurs intervenant dans le chantier du développement et ayant des interventions en cours dans les cinq provinces de la zone de l'Est.

Objectifs spécifiques du cluster des acteurs de développement de la zone Est

1. **Aligner les interventions** des partenaires techniques et financiers aux plans de développement provinciaux en assurant leur contribution à la gouvernance et au développement local ;
2. **Cartographier les interventions** de développement afin d'assurer une complémentarité et cohérence (géographique et thématique) ;
3. **Générer des données utiles** pour le suivi des cibles des ODDs dans les cinq provinces cibles ;
4. **Adresser des réponses coordonnées et holistiques** aux défis complexes de la gouvernance et du développement ;
5. **Partager les bonnes pratiques et leçons apprises** des interventions de gouvernance et de développement ;
6. **Identifier les doublons, gaps d'interventions** à combler et corriger les disparités en termes de répartition des investissements dans le développement ;
7. **Organiser conjointement des tables rondes régionales** pour le financement du développement dans la zone de l'Est.



Capture d'écran de la dernière réunion du cluster des acteurs de développement, impliquant les cinq gouvernements provinciaux, SNU, société civile et autres acteurs clés. Les réunion se déroule en ligne et portant sur un ordre du jour qui favorise le partage d'expériences et la synergie des interventions. Ce cadre est un réel espace de dialogue interprovincial.

Quelques résultats clés obtenus dans le cadre des deux clusters de développement.

Résultats clés atteints en 2023	
Résultat 1	Les gouvernements provinciaux, divisions du plan, le secteur privé, la société civile, les agences SNU participent activement aux réunions de coordination et de pilotage du développement dans la zone Est de développement. **Ces réunions d'envergure régionale favorisent une meilleure coordination des interventions de développement.**
Résultat 2	Un Accord de coopération interprovincial est élaboré par les acteurs gouvernementaux afin d'opérationnaliser la coopération interprovinciale dans la zone Est de développement **(l'Accord attend les signatures des cinq gouverneurs et sera promulguée officiellement en 2024).**
Résultat 3	Les agences du système des nations unies (SNU) actifs dans le secteur du développement ont organisé deux retraites afin d'harmoniser les interventions de développement dans les zones Est et Centre. **Dans la zone centre, la retraite a été marquée par la participation de plusieurs membres du gouvernement, dont le ministre en charge du plan.**
Résultat 4	Les défis sécuritaires, crises humanitaires, problèmes de développement sont abordées de façon consensuelle afin d'adresser des réponses holistiques par les cinq gouvernements provinciaux. **La planification du développement n'est plus un exercice de routine, mais un processus de dialogue et de synergie des actions interprovinciales.**



PNUD

03

Résultats de la composante 3 :

Les capacités nationales et provinciales des cadres du PPBSE des PNSD, PDP et PDL sont renforcées.



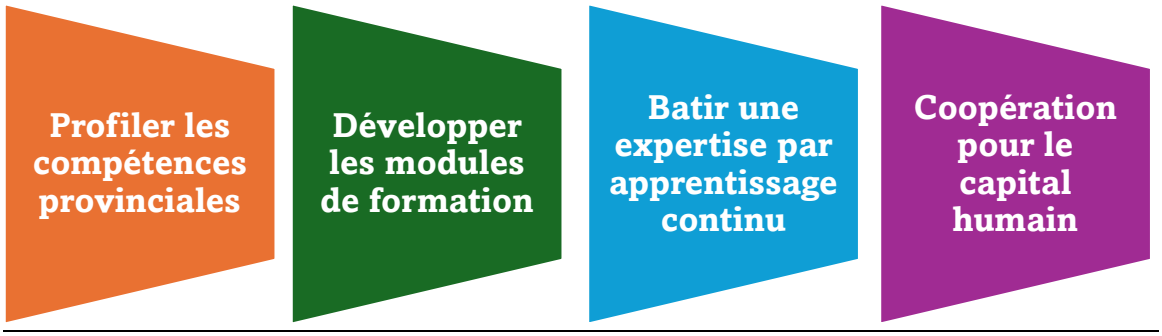
Résultat 1 :

12 provinces des zones de développement disposent chacune d'un pool d'experts provinciaux pluridisciplinaires pour le pilotage et la coordination du développement.

La Fonction publique, comme composante de l'administration publique, joue un rôle premier dans la gestion des ressources humaines. Ces concepts (Administration publique provinciale et locale, Fonction publique Territoriale, Fonction publique provinciale et locale) sont diversement compris et/ou interprétés dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique provinciale entre les différentes parties prenantes. L'autonomie politique et administrative très large conférée à la Province (articles 2 et 3 de la Constitution) justifie la mise en place des administrations provinciales propres, distinctes de celles constituées des services déconcentrés de l'Administration Centrale dans les provinces.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, il n'existe pas de fonction publique provinciale dans les 26 provinces de la RDC. Cet état de fait rend difficile les programmes de renforcement des capacités puisque chaque gouvernement provincial qui se succède nomme des experts provinciaux, ce qui entraine une pléthore de personnel qui rendent les charges de fonctionnement plus élevées que celles des investissements. Le renforcement de capacités humaines devient par conséquent un cycle interminable, puisqu'il faut former une centaine d'experts à chaque nomination et à pour chaque nouveau gouvernement provincial.

Dans un tel contexte, il s'avère contre-productif de renforcer indéfiniment toutes les vagues d'experts nommés par les gouvernements provinciaux, qui ne sont pas des agents de carrières de l'État. Une nouvelle approche de renforcement des capacités s'est avérée nécessaire. Dans le cadre de l'approche régionale, le SENAREC et le PNUD ont mis en place une approche de renforcement des capacités qui favorise la mise en place d'un pool d'experts provinciaux sélectionnés sur des critères visant à assurer que les provinces disposent d'un minimum de capacités techniques pour la gestion et coordination des interventions de développement à travers plusieurs secteurs (décentralisation, planification, finances publiques, gestion des données, programmation, suivi-évaluation, etc.). Cette approche se décline en quatre phase.



Profilage des expertises provinciales

La première phase de l'approche régionale repose essentiellement sur le développement de compétences propres à chaque province. Cela nécessite une bonne identification des compétences actives dans les provinces. Le profilage permettra à long termes de :

1. Focaliser les formations sur un noyau d'experts préalablement identifiés et évalués ;
2. Rationnaliser les ressources des interventions en réduisant le coût des formations qui vont souvent au-delà de 50 participants ;
3. Développer une expertise qui permettra de répondre aux faiblesses du personnel dans des contexte d'absence d'une réelle fonction publique provinciale ;
4. Doter les provinces de ressources humaines compétentes pour mettre en œuvre, suivre et pérenniser les acquis des interventions de développement.

Les étapes du processus de profilage des expertises provinciales

Le profilage s'est fait à l'aide d'une fiche individuelle adressée à chaque ministère sectoriel, chefs de division technique, chefs de services éligibles aux domaines de compétences recherchées, acteurs de la société civile, etc. Ce profilage a pris en compte la parité genre et permet d'identifier des ressources humaines sur lesquelles le PNUD et ses partenaires vont investir sur deux (02 ans) pour développer des compétences minimales pour le pilotage du développement. Cette étape a été réalisée avec succès et le pool des expertises est disponible dans une base de données sécurisée qui sera transférée au SENAREC.

Le développement des modules de formation et boîtes à outils pratiques pour le renforcement des capacités

Plusieurs guides de planification et de développement local ont été élaborés par le gouvernement. Cependant, ces guides ne sont pas vulgarisés, ce qui cause des problèmes de conformité, voire légalité dans les pratiques et les documents de développement. Outre, les problématiques de développement à adresser dans les provinces sont complexes et entremêlées. Il n'existe pas de boîtes à outils et de guides d'orientation qui favorisent le décloisonnement des thématiques et les meilleures pratiques à capitaliser pour des approches plus holistiques.

La localisation des ODDs, le changement climatique, la prévention de l'extrémisme violent, les questions liées à la prévention des conflits sont traitées de façon isolées. Tous les outils et textes de lois pertinents ont été rassemblés, imprimés et attendent une large vulgarisation pour une mise à niveau des experts. Les guides et outils inexistants sont élaborés avec l'appui des institutions publiques et partenaires. Cette étape est en cours d'exécution en collaboration avec le niveau national.

La mise en place progressive des expertises nationales et provinciales par apprentissage et mission de service axée sur des capacités acquis des formations

Les acteurs de développement ne devraient pas se substituer aux experts/acteurs nationaux de développement. L'approche envisage bâtir une expertise propre dans les provinces et ETDs afin d'assurer la disponibilité de compétences pour une durabilité des acquis des interventions de développement. Les ateliers de formation démontrent de plus en plus des limites, dû au temps accordé aux formations, le manque de suivi, etc. Il faudrait identifier et encadrer des acteurs clés pré-qualifiés sur une longue durée afin de maximiser la disponibilité d'expertises provinciales. L'approche envisage réduire le nombre de consultants nationaux et internationaux dans la mise en œuvre des interventions.

Les consultants sont sollicités que pour des expertises inexistantes. Par conséquent, les experts profilés et encadrés sont désormais utilisés pour réaliser diverses tâches programmatiques dans leurs domaines respectifs. Ils sont déployés sur le terrain pour l'actualisation de plans de développement, l'appui aux ETDs, l'élaboration des rapports de réédition des comptes, etc.

Cette étape est en cours d'exécution. Pour exemple, le programme a déployé des experts provinciaux du Nord-Kivu et du Tanganyika pour appuyer l'élaboration du plan du Maniema. La Direction de la planification régionale (DPD) a été déployée en lieu et place de consultants pour appuyer l'élaboration de 10 plans de développement provinciaux.

La coopération interprovinciale et la coopération SUD-SUD et triangulaire comme un levier de développement du capital humain

Au niveau provincial, la coopération interprovinciale permettra de favoriser la mobilité des expertises des gouvernements provinciaux. Cette approche renforcera la collaboration entre les provinces, le partage d'expérience, le rapprochement, mais surtout la compréhension contrastées et spécifique des problèmes de développement dans chaque province. Cette approche permettra aux provinces de créer un effet bénéfique pour la mise sur pieds de compétences endogènes qui permettront de bâtir progressivement une fonction publique provinciale.

Au niveau national, le SENAREC qui fonctionne comme un guichet unique en matière de renforcement des capacités aura en charge l'organisation de séminaires gouvernementaux au profit des nouveaux gouvernements et des formations de recyclage au profit des experts techniques des ministères sectoriels des gouvernements provinciaux.

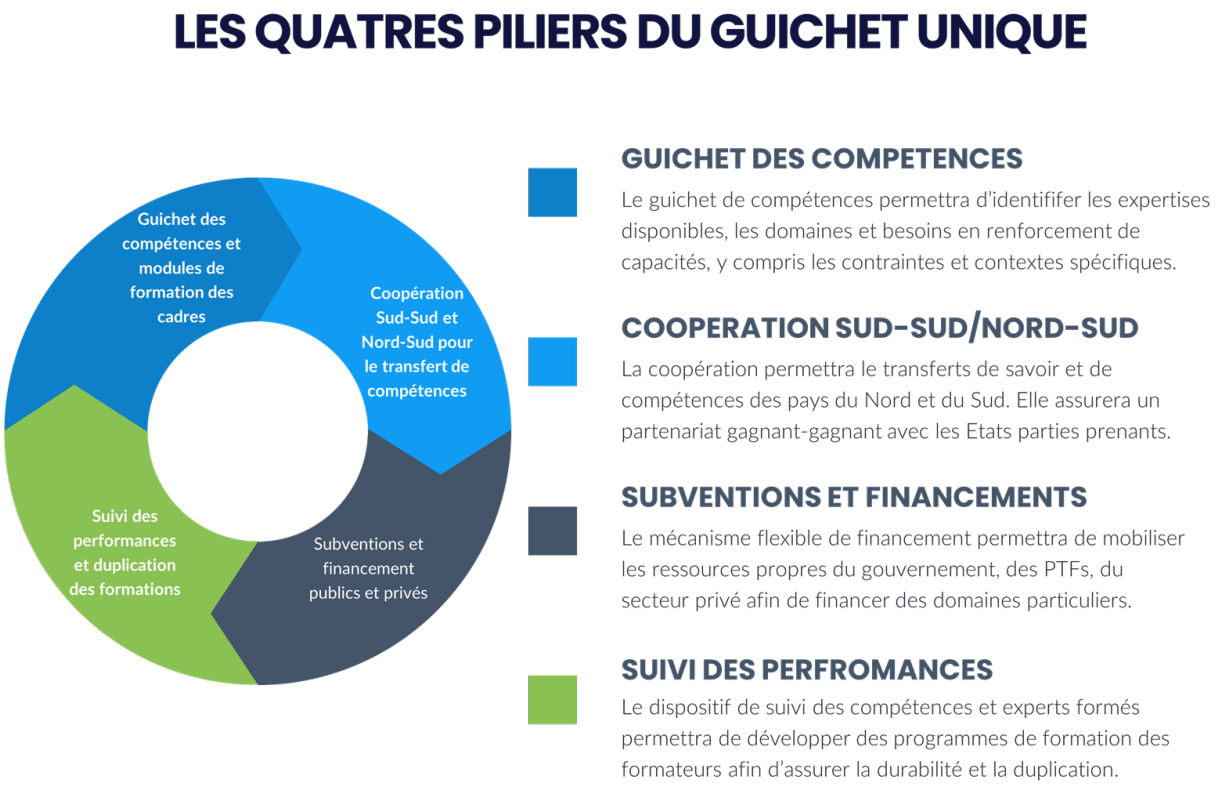
Au niveau international, la coopération sud-sud et triangulaire permettra de développer des partenariats avec des centres et instituts de formations en Afrique et en occident pour favoriser le transfert d'expertises et de compétences dans un cycle gagnant-gagnant. Les experts pourront par conséquent effectuer des voyages de formation sur mesure dans les pays partenaires afin de renforcer la coopération. Le PNUD et le SENAREC travaillent en synergie pour opérationnaliser le guichet unique de renforcement des capacités qui permettra d'opérationnaliser la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Les structures de pilotage de la stratégie de renforcement du capital humain

Le SENAREC, qui est un service public créé par Arrêté ministériel n° 003/CAB/MIN.PL/98 du 21 février 1998, constitue le guichet unique des activités de renforcement des capacités en République Démocratique du Congo. Il restera le principal interlocuteur et le point focal des partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie déclinée dans le document. Il gèrera au quotidien la mise en œuvre du PRONAREC par le biais des structures techniques de relais.

Le SENAREC sera chargé d'assurer une meilleure articulation entre la stratégie globale de renforcement des capacités et les activités sectorielles en veillant à la coordination et l'harmonisation des activités de renforcement des capacités et à une bonne articulation entre le niveau central et le niveau décentralisé. Il sera appuyé dans ses tâches par le PNUD est ses partenaires. Pour la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, un consultant international sera recruté en 2024 pour faciliter l'identification des centres et instituts de formation et États partenaires. Il aura en charge la connexion entre le Nord et le Sud, les partenaires financiers et le gouvernement via le SENAREC et le PNUD. Le consultant favorisera également le jumelage des provinces et ETDs avec des entités territoriales décentralisées des pays du Nord.

Afin de rendre cela possible il est important de mettre en place le guichet unique der renforcement des capacités qui se déclinera en quatre piliers (voir schéma ci-dessous). Il faut mentionner que le premier et deuxième pilier ont été déjà activé en 2023, avec un processus d'identification des expertises provinciales, ainsi que les l'identification de quelques centres et instituts de formation disponibles pour offrir des formations modulables et adaptés aux contextes spécifiques des provinces dans chaque zone de développement.





Résultat 2 :

320 experts répartis dans 08 provinces bénéficient d'un recyclage en matière de planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Évaluation (PPBSE).

Afin d'opérationnaliser le pool des expertises provinciales mis en place dans les zones de développement, le programme a collaboré avec la Direction de la planification régionale (DPR) afin d'organiser une série de formations en matière de PPBSE dans huit provinces. La Direction de la planification régionale (DPR) a déployé des experts nationaux dans les provinces du Kongo central, Kasaï central, Kasaï, Kasaï oriental, Lomami, Sankuru, Haut-Uele, Tanganyika. Ces experts ont organisé des formations par apprentissage pratique. Cet apprentissage pratique s'est matérialisé par la formation et l'encadrement des experts provinciaux dans l'élaboration de leurs plans de développement respectifs.

Cette technique d'apprentissage par expérience met fin aux appuis des consultants internationaux recrutés pour apporter des appuis aux provinces en matière de planification. Cette technique a favorisé le rapprochement du niveau central au niveau provincial, l'apprentissage pratique des experts et surtout la démonstration de leurs aptitudes acquises à travers les phases d'élaboration des plans de développement provinciaux.

Comme résultat, il faut retenir que toutes ces provinces disposent de leurs plans de développement élaborés par leurs experts techniques avec l'assistances du niveau national et la facilitation du PNUD. La prochaine étape consiste à former les autres experts des provinces ciblées et de transmettre la base de données des experts au SENAREC pour la constitution du répertoire national des experts. Ce répertoire permettra de solliciter en cas de besoin des experts ayant démontrés des compétences avérées dans divers domaines du développement. Cette technique permet d'opérationnaliser le pilier 1 du PNSD relatif au capital humain.



04

UNCDF
Faciliter l'accès aux capitaux publics et privés pour les populations les plus démunies

PNUD

Résultats de la composante 4 :

La décentralisation est accélérée sous toutes ses formes politiques, administratives et financières

Le Projet d'Appui à la Décentralisation, au Genre et à la Transparence, en sigle PADGT, est une initiative conjointe du PNUD et de UNCDF. D'une durée de quatre ans (2021-2024), il vise à renforcer les bases de la décentralisation au niveau local (ETD) à travers des expériences relatives aux aspects de bonne gouvernance locale, avec attention particulière sur un programme local de paix et de développement basé sur la participation, la transparence et l'égalité des sexes. Le changement poursuivi est que « les Entités Territoires Décentralisées fonctionnent durablement tout en assurant des services de qualité aux populations locales ». Dans sa phase actuelle, le projet couvre 3 provinces et cible 11 ETD sélectionnées par les autorités provinciales. Il s'agit de : Kasaï Central (Dibataie, Luiza, Nganza, et Tshimbulu) ; Kongo Central (Ngeba, Lufu, Luima et Patu) ; Tanganyika (Kansabala, Sud-Lukuga et Tumbwe). Compte tenu des ressources réelles mobilisées, les activités du projet sont focalisées sur 6 ETD, à savoir : Nganza, Luiza, Lufu, Luima, Sud-Lukuga et Tumbwe. Les bénéficiaires et les groupes visés sont les institutions politiques provinciales, les services publics déconcentrés, les ETD partenaires, la Société civile et les instances communautaires de gouvernance locale, les populations des zones d'intervention.

Province du Kongo Central



Province du Kasai Central



Province du Tanganyika



A. Sélection des provinces pilotes

Le PNUD et UNCDF entreprennent une approche graduelle dans trois provinces remplissant des critères de sélection (validés consensuellement par plusieurs parties prenantes au projet, lors des ateliers de consultation au niveau national).

Ces trois provinces pilotes présentent des profils différents en matière de dynamique socio-politique et des niveaux de développement. L'objectif stratégique du PNUD, UNCDF et leurs partenaires, consiste à expérimenter un nouveau paradigme d'intervention d'appui à la décentralisation, essentiellement focalisé sur les dynamiques des structures communautaires.

La finalité étant de disposer d'une compréhension nuancée et des leçons à tirer dans trois contextes différents (relative stabilité, défis de stabilité institutionnelle, retard de développement). Ces trois provinces constituent des prototypes de profils généralement rencontrés dans les 26 provinces de la RDC.

B. Sélection des Entités Territoriales Décentralisées (ETDs)

Les ETDs ont été sélectionnées de commun accord avec les autorités provinciales et locales, suivant des critères convenus en raison de la particularité de chaque province. L'objectif principal étant d'identifier de façon concertée et pertinente des ETD pour la phase de démarrage.



Résultat 1 :

La coordination des interventions des principaux acteurs de la décentralisation est améliorée au niveau provincial à travers la signature de 10 Arrêtés pour la mise en place des cadres légaux de pilotage politique de la décentralisation (CPD).

Pour assurer une mise en œuvre cohérente et maitrisée de la décentralisation, le Gouvernement de la République a adopté, le 11 juin 2009, le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation. C'est un document référentiel qui établit et définit les grandes orientations, les principes directeurs, les axes majeurs, les structures et les mécanismes institutionnels servant de fil conducteur pour matérialiser la décentralisation en République Démocratique du Congo. Parmi les structures qui constituent le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la décentralisation en République Démocratique du Congo figurent les cadres d'orientation, de pilotage et de suivi tant au niveau national que provincial.

Sur plan du pilotage et de suivi du processus de décentralisation en provinces, il est prévu comme cadre les conseils provinciaux de la décentralisation qui sont une instance provinciale de dialogue entre la province et les entités territoriales décentralisées. C'est de ce conseil qu'il s'agit à l'article 101 de la loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 sur les entités territoriales décentralisées qui stipule que le Gouverneur de province organise, au moins une fois par an, une réunion de coordination et d'harmonisation avec les Chefs des exécutifs des entités territoriales décentralisées. Cette réunion pourra prendre la forme d'un Conseil provincial de la décentralisation. 12 ans après l'adoption et la validation par le Gouvernement de la République du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation, il n'existe pas en provinces de conseils provinciaux de la décentralisation.

En 2023, l'approche régionale axée sur les zones de développement a permis de mettre en place les conseils provinciaux de la décentralisation dans dix (10) provinces. Le programme a apporté un appui technique et financier à la CTAD qui a déployé ses experts techniques dans les provinces ciblées pour y mener un paquet d'interventions de plaidoyer pour la signature de divers Arrêtés. Cinq provinces dans la zone centre de développement (Kasaï, Kasaï central, Kasaï oriental, Lomami, Sankuru) et quatre provinces de la zone Est de développement (Sud-Kivu, Tanganyika, Ituri et Maniema) et la province du Kongo central disposent de leurs conseils provinciaux de décentralisation. Ces cadres permettent ainsi d'opérationnaliser l'une des recommandations du deuxième forum de la décentralisation.

Résultats clés atteints :

- Des Arrêtés mettant en place les conseils provinciaux de la décentralisation sont signés et opérationnels dans neuf (09) des provinces, sauf la province du Tanganyika qui n'a pas encore signé sont Arrêté ;
- La CTAD est déployées dans les provinces pour faire du plaidoyer politique et sensibiliser les gouvernements ;
- Le plaidoyer auprès des Secrétaires Exécutifs des Gouvernements provinciaux ciblés pour l'inscription des textes juridiques à l'ordre du jour des réunions du Conseil des ministres est accepté et les textes sont promulgués ;
- Des rapports d'exécution sont disponibles.

Valeur ajoutée pour l'accélération du processus de la décentralisation

- Les neuf (09) des provinces bénéficiaires pourront piloter le processus de décentralisation de façon inclusive avec les acteurs de la déconcentration. Les gouverneurs de provinces pourront à cet effet organiser les conférences des gouverneurs en disposant de données factuelles sur l'évolution du processus de la décentralisation dans leurs provinces respectives ;
- Le plaidoyer politique et la sensibilisation des gouverneurs par la CTAD permettra de renforcer les rapports de subsidiarité entre le niveau central et provincial afin d'accélérer la dimension politique de la décentralisation ;
- Les recommandations du deuxième forum national sur la décentralisation sont en cours d'exécution ;
- La coordination des acteurs de la décentralisation est améliorée au niveau provincial et local.

Résultats attendus des prochaines étapes

- Un atelier de sensibilisation des acteurs clés de la décentralisation et de validation de la feuille de route est organisé pour rendre opérationnel sur la décentralisation ;
- Un plan de travail pour l'opérationnalisation du conseil provincial de la décentralisation est établi ;
- Les animateurs pour le pilotage du fonctionnement des cadres provinciaux de la décentralisation sont identifiés et formés ;
- Un forum provincial de la décentralisation est organisé annuellement avec l'appui de divers partenaires ;
- Des rapports provinciaux qui serviront à alimenter la conférence des gouverneurs et la prise de décision au sein du comité interprovincial de la décentralisation sont établis.

Groupe des bailleurs de fonds de la décentralisation

Les leçons apprises et bonnes pratiques du projet sont partagés aux membres des groupes inter bailleurs de la décentralisation. L'objectif de ces groupes est d'identifier des solutions à court et moyen termes pour faire face aux défis liés à la décentralisation. Il agit à titre de plateforme d'échanges entre les divers partenaires techniques et financiers impliqués dans la décentralisation et sert de forum d'échanges stratégiques sur les progrès de la décentralisation. Le projet s'appuie sur ces plateformes pour partager les leçons apprises dans le cadre du projet afin de nourrir la réflexion sur la décentralisation et coordonner les appuis aux institutions publiques.



Résultat 2 :

10 provinces bénéficiant des appuis du programme sont engagées dans la coopération interprovinciale pour favoriser le partage d'expériences et la mutualisation des expertises visant à corriger les disparités de développement.

Pour assurer une mise en œuvre cohérente et maitrisée de la décentralisation, le Gouvernement de la République a adopté, le 11 juin 2009, le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation. C'est un document référentiel qui établit et définit les grandes orientations, les principes directeurs, les axes majeurs, les structures et les mécanismes institutionnels servant de fil conducteur pour matérialiser la décentralisation en République Démocratique du Congo. Parmi les structures qui constituent le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la décentralisation en République Démocratique du Congo figurent les cadres d'orientation, de pilotage et de suivi tant au niveau national que provincial.

Sur plan du pilotage et de suivi du processus de décentralisation en provinces, il est prévu comme cadre les conseils provinciaux de la décentralisation qui sont une instance provinciale de dialogue entre la province et les entités territoriales décentralisées. C'est de ce conseil qu'il s'agit à l'article 101 de la loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 sur les entités territoriales décentralisées qui stipule que le Gouverneur de province organise, au moins une fois par an, une réunion de coordination et d'harmonisation avec les Chefs des exécutifs des entités territoriales décentralisées. Cette réunion pourra prendre la forme d'un Conseil provincial de la décentralisation. 12 ans après l'adoption et la validation par le Gouvernement de la République du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation, il n'existe pas en provinces de conseils provinciaux de la décentralisation.



Résultat 3 :

Les Comités locaux de paix et de développement (CLPD) fonctionnant comme structures de gouvernance participative à l'échelle des ETD sont mis en place et contribuent progressivement au développement local.

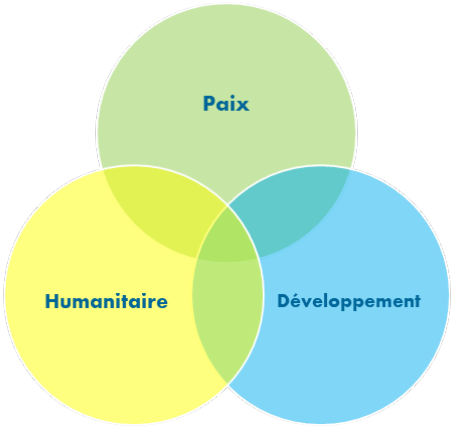
La territorialisation des politiques publiques, dans le sens de la prise en compte des spécificités territoriales, est le fondement de la planification locale. A cet effet, les ETD sont les véritables relais de mise en œuvre de la vision nationale au niveau local. Leurs compétences reconnues par les textes légaux et leur capacité à endosser les politiques territoriales renforcent et consolident la vision nationale. La nécessité de création des CLPD par les autorités publiques, s'inscrit dans le besoin d'impulser une mobilisation de tous les acteurs locaux dans le développement économique, social et culturel de leur territoire à travers le processus de planification du développement. Ainsi, le dispositif institutionnel permettant d'exécuter le processus de planification au niveau local a été constitué de quatre structures de planification locale qui sont :

- Comité local de Développement (CLD, entité locale décentralisée ;
- Comité communal de Développement (CCD, entité locale décentralisée ;
- Comité de Développement du groupement (CDG, entité locale déconcentrée)
- Comité local de Quartier (CLQ, entité locale déconcentrée)

Conformément au texte de loi au moins 30% des sièges au sein du Comité devraient être occupés par les femmes. Ces structures préparent la venue des organes délibérants locaux qui seront issus des élections conformément à la constitution du pays, le CLPD assure entretemps la transition et constitue un organe consultatif de l'autorité locale pour garantir l'interaction avec la communauté. Il est aussi une niche pour les futurs élus locaux. Renforcer son rôle permettra de mieux préparer les communautés à l'avènement des élections locales futures. Seuls les représentants de la société civile et de la population pourront être membres du CLPD. Les autorités locales chef de secteur, chef de chefferie, personnel de l'ETD ne peuvent être membres du CLPD.

Dans le but d'assurer la prise en compte de la dimension de la transformation des conflits, les problèmes de développement et les réponses aux crises humanitaires, le programme a mis en place des trois commissions au sein des Comités Locaux de Paix et de développement (CLPD). Ces commissions permettent aux acteurs locaux de mieux s'organiser de façon thématique afin d'adresser des réponses transversales et coordonnées aux défis de leurs entités territoriales décentralisées.

Les commissions des comtés locaux de paix et de développement (CLPD)



Commission Paix :
1. **Sous-commission :** Foncier
2. **Sous-commission :** Sécurité
3. **Sous-commission :** Consolidation de la paix
4. **Sous-commission :** Transformation de conflits
5. **Sous-commission :** Communication pour le changement de comportement

Commission Développement :
1. **Sous-commission :** Dialogue institutionnel
2. **Sous-commission :** Environnement et changements climatiques
3. **Sous-commission :** Égalité des sexes et autonomisation de la jeunesse
4. **Sous-commission :** Participation citoyenne et gouvernance locale
5. **Sous-commission :** Réduction de la pauvreté

Commission Humanitaire :
1. **Sous-commission :** Eau, Hygiène et Assainissement
2. **Sous-commission :** Nutrition et Sécurité alimentaire
3. **Sous-commission :** Abris d'urgence
4. **Sous-commission :** Bien non alimentaire
5. **Sous-commission :** Santé
6. **Sous-commission :** Education
7. **Sous-commission :** Protection

11 PLD et comtés locaux de paix et de développement (CLPD) sont mis en place et fonctionnels dans le cadre des interventions du programme

	Provinces	ETD	Territoire	Population	Superficie
Zones d'intervention	**Kasaï Central**	Dibataie	Dibaya	189 760	1 507
		Nganza	Ville de Kananga	537 991	221
		Luiza	Luiza	168 550	250
		Tshimbulu	Ville de Tshimbulu	350 454	25
	Kongo Central	Ngeba	Madimba	190 221	1 078
		Lufu	Seke-Banza	67 871	963
		Luima	Songololo	61 210	1 700
		Patu	Lukula	88 478	927
	Tanganyika	Kansabala	Moba	1 142 370	4 271
		Sud-Lukuga	Nyunzu	1 005 940	5 820
		Tumbwe	Kalemie	272 700	26 652

11 PLD et comtés locaux de paix et de développement (CLPD) sont mis en place et fonctionnels dans le cadre des interventions du programme



Les comités locaux de paix et de développement ne disposent pas d'outils pratiques pour mener à bien leur mission d'appui au processus de planification et a de cadre ad hoc servant d'organe délibérant à défaut de l'organisation des élections locales devant opérationnaliser l'organe de contrôle au niveau des ETDs. Le programme a développé des guides pratiques pour la sensibilisation des responsables des ETDs, des acteurs des CLPD, des entités déconcentrées, ainsi que de la société civile. Ces outils permettent de renforcer les connaissances et aptitudes des acteurs de la décentralisation, gouvernance et du développement locale. La première formation s'est déroulée dans la province du Kasaï central, précisément à N'ganza dans la ville de Kananga et à Dibataie dans le territoire de Dibaya. La prochaine étape consiste à étendre la formation dans la province du Kongo Central et de Tanganyika.



Les changements dans l'administration provincial et local ne permettent pas aux principaux acteurs de la décentralisation d'assurer la continuité des interventions de développement. Les outils de planification et de développement local ne sont pas actualisés et disponibles dans les zones d'interventions. Les principaux acteurs des ETDs, y compris la division provinciale en charge du plan et de la décentralisation ont été formés sur le processus de planification prenant en compte les cibles localisées des ODD. La formation permet aux acteurs de conduire de façon autonome le processus de planification. La formation et s'est déroulée dans la province du Kasaï central, précisément à N'ganza dans la ville de Kananga et à Dibataie dans le territoire de Dibaya. La prochaine étape consiste à étendre la formation dans la province du Kongo Central et de Kalemie.



Les ETDs sélectionnés pour la mise en œuvre des interventions du programme ne disposent pas de plans de développement locaux. L'absence de plans constitue une entrave à la planification, mise en œuvre et suivi-évaluation des interventions de développement. Le projet a élaboré des plans de développement locaux intégrant les cibles localisées des ODD, assortis de programmes d'investissements pluriannuels et de plans annuels d'investissements. C'est sur la base de ces plans de développement que les subventions ont été allouées pour la réalisation des investissements pro-genre dans les 06 entités territoriales décentralisées ciblées par le projet.



Décentralisation + Démocratie = Développement

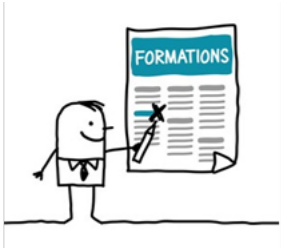
La décentralisation implique la mise en œuvre du principe démocratique par un procédé électif qui permet aux citoyens de choisir leurs dirigeants et modèle de développement endogène. Malheureusement, toutes les ETDs en RDC n'ont pas des organes élus, mais plutôt nommés. Même si les élections organisée en décembre 2023 constituent un espoir, il faut signaler que les chefferies, secteurs fonctionnent jusque-là avec des dirigeants nommés. Cette situation constitue une entrave à la transparence, redevabilité, légitimité et au développement en général. L'organisation des élections permettront de jeter les base de la démocratie locale, de la stabilité et du développement.



Résultat 4 :

Les Comités locaux de paix et de développement (CLPD) fonctionnant comme structures de gouvernance participative à l'échelle des ETD disposent de statuts légaux régissant leur organisation et fonctionnement via des Arrêtés provinciaux.

La territorialisation des politiques publiques, dans le sens de la prise en compte des spécificités territoriales, est le fondement de la planification locale. A cet effet, les ETD sont les véritables relais de mise en œuvre de la vision nationale au niveau local. Leurs compétences reconnues par les textes légaux et leur capacité à endosser les politiques territoriales renforcent et consolident la vision nationale. La nécessité de création des CLPD par les autorités publiques, s'inscrit dans le besoin d'impulser une mobilisation de tous les acteurs locaux dans le développement économique, social et culturel de leur territoire à travers le processus de planification du développement. Ainsi, le dispositif institutionnel permettant d'exécuter le processus de planification au niveau local a été constitué de quatre structures de planification locale qui sont :



Quelques principes d'assurance qualité du processus de création des CLPD

- Doter les CLPD d'un cadre légal et juridique qui régule leur organisation et fonctionnement (Arrêté ou Edit provincial)
- Impliquer les autorités provinciales dans le processus de mise en place des CLPD
- Doter les CLPD de manuels de formation, outils techniques et guide d'orientation
- Doter les CLPD d'équipements didactiques et informatiques pour assurer la remontée des données
- Adopter une approche inclusive et participative prenant en compte le genre
- Favoriser la mise en place d'un pool d'expertise locale pour assurer la formation continue

Nos investissements dans les aspects logistiques pour l'efficacité des CLPD dans le processus de construction de la paix et le développement au local …



396.000 USD

Des investissements directs dans la réhabilitation de bâtiments administratifs en déliquescence dans les ETDs touchées par les violences. Les ETDs ont été dotés de divers équipements (panneaux solaires, moto, moto-tricycle, ordinateurs, matériels didactiques, mobilier, etc.). Ces investissements contribuent au renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'accomplissement de leur mission.

Renforcement des capacités logistiques

Des bureaux administratifs des ETDs ont été réhabilités et équipés pour assurer le bon fonctionnement des administrations locales.

Les CLPD ont bénéficié de divers équipement de sensibilisation pour assurer l'efficacité de la mobilisation communautaire au niveau local.

Des motos ont été octroyées aux ETDs et CLPD afin de faciliter la mobilité des dans les groupement et villages environnants.

Des tricycles ont été octroyés aux ETDs afin de faciliter le transport de marchandises agricoles, la disponibilité de biens locatifs créateurs de revenus

Divers matériels didactiques ont été octroyés afin de faciliter le travail administratif des ETDs et CLPD au niveau local

Des panneaux solaires ont été installés afin d'assurer la disponibilité de l'énergie pour le fonctionnement des administrations.

Divers équipement informatiques (ordinateurs, imprimantes, etc.) ont été octroyés afin de rompre la fracture numérique et faciliter l'usage de services informatiques.

Des équipements mobiliers ont été octroyés aux ETDs afin d'assurer le bon fonctionnement et l'archivage des documents administratifs.



Résultat 5 :

Les systèmes locaux d'administration fiscale et de comptabilisation des dépenses sont améliorés pour une meilleure transparence et reddition des comptes.

L'objectif de changement soutenu par le projet sur cet axe porte sur la gestion rationnelle et transparente des recettes locales et s'appuie sur l'hypothèse suivante : "Si les ETD sont capables de générer des recettes locales et les gérer de façon efficace et transparente, alors les ETDs pourront financer elles-mêmes leurs plans de développement et fournir des services socio-économiques, éducatifs et sanitaires de qualité aux populations". L'évaluation de la gestion fiscale est voulue comme point de départ en vue de rendre toute la gouvernance de l'ETD plus participative et plus transparente.

Ce diagnostic a mis en évidence des faiblesses sur : a) le pilotage de la réforme des finances locales ; b) l'organisation de la fiscalité locale, c) la planification, budgétisation et suivi-évaluation, d) la rationalisation de la gestion des dépenses publiques et transparence des marchés publics ; e) l'opérationnalisation du dispositif de contrôle interne des finances publiques et de la reddition des comptes et f) la mise en branle des mécanismes de la transparence et la redevabilité des finances publiques.

Les diagnostics réalisés sont assortis de stratégies opérationnelles sous forme de plans de redressement où sont développées les activités susceptibles d'apporter des améliorations dans l'administration fiscale. Les principaux défis qui caractérisent les plans de redressement proposé sont : *la construction de la fiscalité locale sous la coordination d'une administration locale des recettes, l'encadrement de la dépense, la rationalisation de gestion, la dématérialisation et la digitalisation de paiement des taxes, le renforcement du contrôle interne.*

Sous résultat 1 : Les budgets des ETDs sont élaborés de façon participative et inclusive.

La démarche participative en matière d'élaboration des budgets a consisté à impliquer la population dans son ensemble, y compris les catégories souvent marginalisées comme les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables, dans le processus de prévision et d'allocation des ressources publiques. Ce processus budgétaire a permis, non seulement de réveiller les membres du CLPD dans leurs rôles et d'orienter les allocations vers les investissements sociaux pro-genres, mais aussi de montrer l'importance de la publication et la communication sur le budget des ETDs.

En effet, l'appui technique fourni a porté sur : i) l'identification des matières taxables conformément à la nomenclature et détermination des taux de taxation; ii) l'évaluation du potentiel fiscal des actes générateurs des recettes pendant l'exercice fiscal 2023 ; iii) l'évaluation des prévisions des recettes locales et à l'intégration des parts des recettes intérêt commun, des recettes à caractère national et la subvention de contrepartie; iv) l'évaluation des dépenses courantes, d'équipement des services des investissements.

Cet accompagnement à 6 ETDs sur 11 en 2022 (Secteurs de Lufu et de Luima au Kongo Central ; Secteur Sud-Lukuga et Chefferie Tumbwe dans le Tanganyika ; Communes de Nganza et Luiza dans le Kasaï Central) a permis de rectifier les budgets annuels en y intégrant les subventions sous forme d'allocations budgétaires versés par le projet et pour établir les prévisions des recettes et des dépenses de cet exercice en 2023. Ces budgets ont fait l'objet de publication.

Indicateurs de progrès vers les résultats :

Indicateurs	Valeur initiale	Cible visée	Cible réalisée
Niveau d'opérationnalisation des mécanismes d'efficacité et de transparence dans l'administration fiscale des ETDs (outils de gestion, renforcement des capacités, études)	**Faible**	**Moyen**	**Moyen**
Plans d'amélioration de l'administration fiscale disponibles et opérationnels au niveau des ETDs	**0**	**8**	**4**
Nombre de supports publics de transparence des systèmes locaux d'administration fiscale et de redevabilité aux populations	**0**	**8**	**4**
Indicateur CPD : Nombre d'entités territoriales décentralisées fournissant les services essentiels de qualité aux populations	**0**	**11**	**6**

Sous résultat 2 : La fourniture des services publiques de base dans les ETD est améliorée grâce à une administration efficace des revenus et une meilleure gestion des ressources locales mobilisées.



Les ETDs partenaires sont capables de piloter, de manière autonome, l'ensemble du processus des marchés publics selon la législation congolaise en la matière. Cette photo montre la CGPMP de la Commune de Nganza procédant à l'ouverture publique des plis après publication du DAO sur la réhabilitation du marché de l'ETD, en présence des soumissionnaires. Les capacités institutionnelles et techniques des ETDs ont été renforcées avec l'appui de l'ARMP, qui a procédé à la mise en place des Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) et la formation des membres identifiés au sein des acteurs publics et des membres de CLPD. Tous les marchés déjà réalisés et ceux en cours d'exécution dans les 6 ETD ont été passés selon les normes par les organes locaux mis en place.



Des cellules de gestion de projet et de passation des marchés publics sont installées et formées.

- Une cellule de gestion de projet mixte issue des acteurs de l'administration locale et de la société civile et formée par l'ARMP sur le pilotage de la commande publique
- Des sous-commissions d'analyse des dossiers d'appels d'offre présidées par la société civile, une manière de donner confiance au processus ;
- Sur cinq membres de la sous-commission d'analyses les femmes occupent deux postes (soit un taux de participation de 40%) ;
- La commission de marché présidé par l'ETD et appuyé par la société civile (CLPD) avec une proportion Etat/CLPD de 3/2 (La participation de tous les acteurs).

Progrès vers une gestion rationnelle et pro-genre des ressources locales mobilisées.

Avant la mise en œuvre du projet, l'élaboration du budget de la commune était perçue comme une formalité administrative et règlementaire et non une démarche qui devrait aboutir à une programmation chiffrée des dépenses et recettes de l'entité avec pour finalité d'apporter un changement positif au sein de la collectivité conformément à l'esprit de la décentralisation et par conséquent corriger le déséquilibre de développement entre les deux sexes et ou groupes sociaux. Faisant référence aux inégalités évoqués dans plusieurs ETDs pilotes, le projet a appuyé ces dernières à l'élaboration des budgets participatifs et sensibles au genre. Il s'agit d'un processus crucial pour la planification de financement des actions sensibles au genre programmées dans le plan annuel d'investissement (PIP) tiré du cadre de dépenses à moyen terme (Programme d'investissement prioritaire (CDMT/PIP). Il a été question pour le Projet PADGT de mettre le genre au centre du processus visant à l'identification des priorités annuelles en matière d'investissement et l'allocation des ressources conformément aux potentiels de mobilisation des crédits par les ETDs. Enfin retenons que le budget sensible au genre permet de veiller à ce que les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons soient couverts par le budget, que les allocations budgétaires soient suffisantes pour mettre en œuvre toutes les interventions liées au genre ; et, par conséquent, de suivre les dépenses en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Sous résultat 3 : Les femmes et les jeunes participent efficacement aux instances décisionnelles à l'échelle locale.

Ce projet conjoint a été préalablement conçu pour renforcer montrer l'importance des institutions décentralisées dans la gouvernance en vue de renforcer la paix et le développement. Cette approche voudrait utiliser le genre comme levier pour renforcer cette gouvernance inclusive afin de garantir et encourager la participation des femmes à la prise de décision et, bien plus, favoriser leur autonomisation. En effet, la prise en compte du genre dans toutes les activités est un choix stratégique afin de pallier la marginalisation, à la discrimination et à la violence basée sur le genre. A cet effet, les équipes du projet ont utilisé l'outils de prise en compte du genre pour parvenir aux résultats obtenus. Ces résultats montrent que les femmes, les jeunes (filles et garçons), les personnes vivant avec handicap, à l'instar de toutes les catégories sociales dans les ETD cibles ont participé aux processus d'élaboration des PDL, de planification des recettes et des dépenses annuelles (2022 et 2023), de priorisation d'investissements et sont impliquées dans leur mise en œuvre.

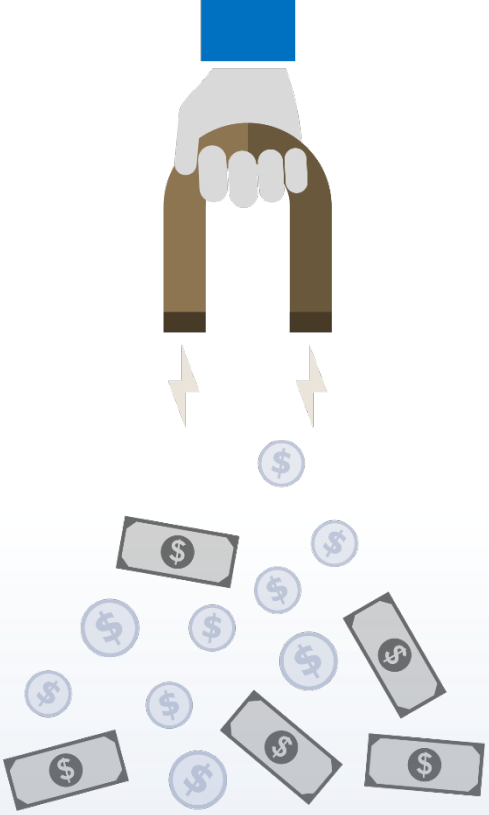
Indicateurs de progrès vers les résultats :

Indicateurs	Valeur initiale	Cible visée	Cible réalisée
Proportion des femmes et de jeunes filles impliquées dans les processus de prise de décision des instances de gouvernance locale	**0 %**	**100 %**	**100 %**
Nombre de documents sur la méthodologie de sélection d'investissements locaux pro-genre disponibles et opérationnels au niveau des ETDs	**0**	**8**	**8**
Nombre d'investissements locaux pro-genre ayant accédé à la subvention de contrepartie pour la paix et le développement	**0**	**8**	**6**

« Les femmes sont engagées pour le développement local »

Le processus d'implication des femmes dans les interventions de développement local a débuté lors de la phase de la structuration du milieu. Durant cette phase, les organisations de femmes ont été organisées, formées aux processus de planification du développement. Elles ont par la suite participé à l'identification des besoins de leurs communautés, en indiquant les investissements leur permettant d'assurer leur épanouissement socio-économique. Elles sont représentées à 30% dans les instances décisionnelle et de contrôle de gestion des investissements et des ouvrages publics. L'expérience de ce cas à succès démontre que les femmes constituent un réel levier de développement local. Les interventions à venir devraient capitaliser ces acquis afin de renforcer l'égalité du genre.





Evidence de l'efficacité des administrations fiscales et de l'augmentation des recettes locales : « Histoire à succès »

Les ETDs partenaires sont capables de piloter, de manière autonome, l'ensemble du processus des marchés publics selon la législation congolaise en la matière. Cette photo montre la CGPMP de la Commune de Nganza procédant à l'ouverture publique des plis après publication du DAO sur la réhabilitation du marché de l'ETD, en présence des soumissionnaires. Les capacités institutionnelles et techniques des ETDs ont été renforcées avec l'appui de l'ARMP, qui a procédé à la mise en place des Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) et la formation des membres identifiés au sein des acteurs publics et des membres de CLPD. Tous les marchés déjà réalisés et ceux en cours d'exécution dans les 6 ETD ont été passés selon les normes par les organes locaux mis en place.

« Histoire à succès de la commune de Nganza et de la chefferie de Tumbwe »

La commune de Nganza a élaboré et adopté son budget 2023, qui est équilibré en dépenses et recettes, soit CDF 449 042 800 équivalent à 179 617 $US. Ce budget est financé à 54 % par les recettes courantes et 46% par les recettes exceptionnelles dont la subvention de contrepartie pour la paix et le développement alloué par le projet. La capacité journalière de mobilisation des recettes propres est de 45 000 FC, soit en moyenne 1 350 000 CDF par mois (équivalent à 540 dollars américains). Ce qui est inférieur au potentiel fiscal de cette ETD.

Grâce au subventionnement des investissements suivant une approche de promotion de la maitrise d'ouvrage, la commune de Nganza a lancé deux appels d'offre des marchés publics relatifs à la réhabilitation du marché central de Nganza et à la réalisation d'un forage. L'un des critères de qualification des entreprises à cette mise en concurrence est l'achat de DAO au coût de 210 000 FC.

En 10 jours de publication, 12 dossiers ont été vendus pour une valeur totale de 2 520 000 FC, soit 1 100 $ US correspondant à une collecte de recettes propres de 52 jours. A travers cet exercice pédagogique soutenu par le projet, il est ainsi démontré que si la maitrise d'ouvrage est pilotée conformément à la règlementation, ce processus est à mesure de générer des ressources substantielles pour financer le budget de la commune et peut constituer un levier sur lequel l'entité pourrait s'appuyer pour booster ses recettes propres.

« Accroissement des revenus de la commune de la Nganza dans la province du Kasai central ».



L'amélioration de la desserte en eau potable est inscrite parmi les priorités d'investissement dans le PDL de la Chefferie Tumbwe. A Mulwanyi, chef-lieu de l'ETD, la population avait recourt soit aux marigots émergents lors de la saison des pluies, soit aux eaux de surface naturelles assez éloignées des habitations. Grâce aux appuis du projet, la Chefferie a consacré une partie de l'allocation reçue pour réaliser un forage qui donne de l'eau de bonne qualité à 600 habitants de ce village. Cet investissement comprend : un puit foré de 80 mètres de profondeur, une pompe immergée solaire alimentant un réservoir de 3 mille litres et une borne-fontaine. Le village voisin, Kawama, a sollicité une extension du réseau d'environ 300 mètres afin d'y desservir sa population toujours dans le besoin. La chefferie a aussi construit un dépôt pour stockage des produits agricoles qui est équipé de deux moulins pour maïs et manioc et d'une décortiqueuse d'arachide.

Sous résultat 4 : Les ETDs bénéficient de subventions d'investissement pour la mise en œuvre de leurs investissements identifiés dans les PLD.

La subvention de contrepartie est l'instrument de facilité financière mis à la disposition des ETDs pour le financement des investissements publics, communautaires et économiques sensibles au genre sur le territoire des ETDs. La subvention de contrepartie est un mécanisme de financement souple des besoins des ETDs et communautés pour le développement des services sociaux de base. Concrètement, la subvention de contrepartie contribue au financement des gaps financiers des plans locaux de développement des ETDs. Les ressources de la subvention de contrepartie représentent des dotations discrétionnaires au budget des ETDs. Ces ressources transférées sont inscrites et comptabilisées dans les budgets des ETDs et sont destinées à financer les priorités d'investissement en lien avec les objectifs des plans de développement pro-ODD.

A cet effet, le projet conjoint a misé pour une forme de transferts direct dans des comptes ouverts par les ETDs bénéficiaires. Ce choix est dicté par les insuffisances constatées dans les transferts étatiques vers les collectivités territoriales contrairement aux engagements inscrits dans la constitution de 2006, de la faiblesse des avancés de la politique de décentralisation et finalement par la faiblesse du circuit financier étatique en termes de transparence et de risques fiduciaires. En plus de son caractère pédagogique, ce mécanisme de transfert vise à tester la capacité des ETDs à fonctionner dans le respect des mesures légale en matière de bonne gouvernance, transparence et redevabilité. Pour ce faire, les ETDs ont ouvert des comptes bancaires dédiés uniquement à la subvention et assurer la contractualisation des entreprises (entrepreneurs et maître d'œuvre), effectuer les déboursements de fonds pour la réalisation des investissements sensibles au genre. Cependant, le projet conjoint a établi des conditions pour débloquer les subventions d'investissement.

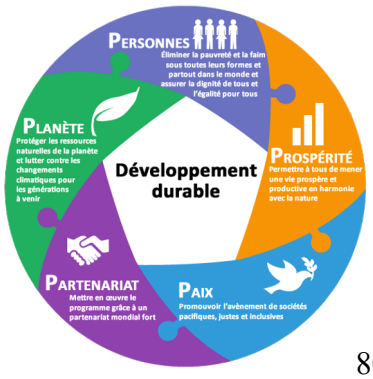
Conditions spécifiques à respecter pour obtenir la subvention d'investissement :

1. Disposer d'un CLPD composé d'hommes et de femmes (minimum 30%) ;
2. Avoir élaboré un plan de développement pro-ODD de manière participative et inclusive ;
3. Avoir élaboré un budget à caractère participatif et inclusif ;
4. Affecter du personnel technique dans les opérations de planification locale et de gestion de la subvention ;
5. Disposer du budget de fonctionnement au cours du premier trimestre de l'année fiscale ;
6. Mettre en place un mécanisme permettant la traçabilité de l'investissement local ;
7. Rendre obligatoire le processus de reddition de comptes ;
8. Disposer d'une lettre d'accord dûment signée entre l'UNCDF et l'ETD ;
9. Démontrer l'existence de protocoles d'entente avec les groupements concernés pour la gestion des infrastructures, lorsqu'applicable ;
10. Avoir un système d'archivage mis en place et fonctionnel au sein de l'ETD.

523 441 USD

Financement d'investissement sensible au genre alloué à 06 Entités Territoriales Décentralisées (ETDs).





Nos performances clés en matière d'efficacité, transparence et redevabilité des administrations fiscales locales…

Dans les trois provinces pilotes, les entités territoriales décentralisées (ETDs) démontrent des capacités de planification participative de leur développement, de gestion efficace et transparente des administrations fiscales locales et d'affectation des recettes aux priorités déclinées dans les plans de développement.

Quelques performances en 2023

- **02 (deux) organes/structures de collecte de taxe** mises en place dans deux ETDs, avec 31 agents recrutés et formés ;
- **01 (un) arrêté provincial portant fixation du seuil de passation des marchés** des ETDs afin de l'adapter à la capacité financière des ETDs ;
- **03 (trois) types d'outils élaborés :** (Documents tarifaires des impôts, droits, taxes et redevances ; Répertoires des contribuables par acte générateur ; Manuel des procédures de perception des recettes locales) ;
- **02 (deux) Plans de redressement fiscal disponibles** et en cours de mise en œuvre au Kongo Central dans 2 ETDs (Lufu et Luima) ;
- **Des imprimés de valeur en cours de fourniture** pour la mobilisation des produits de la fiscalité locale dans 2 ETDs ;
- **Capacité fiscale des ETDs en expansion avec des recettes encaissées** sur les taxes payées par les bénéficiaires de crédits agricoles (1 199 $) et les produits de vente des DAO du 1er cycle d'investissement des ETDs (3 675 $).



Faciliter l'acces aux capitaux publics et privés pour les populations les plus démunies

« La chaine des interventions de planification pro-ODD, décentralisation, financement du développement local et bonne gouvernance »

Les appuis ont été réalisés dans une logique cohérente facilitant l'apprentissage des communautés sur le procesus de la décentralisation et de son impact sur le développement local. Par cette approche pédagogique, les communautés savent désormais qu'elles devraient compter sur leurs potentialités locales, expertises techniques, bonnes pratiques en matière de transparence, pour impulser le changement à partir de la base.



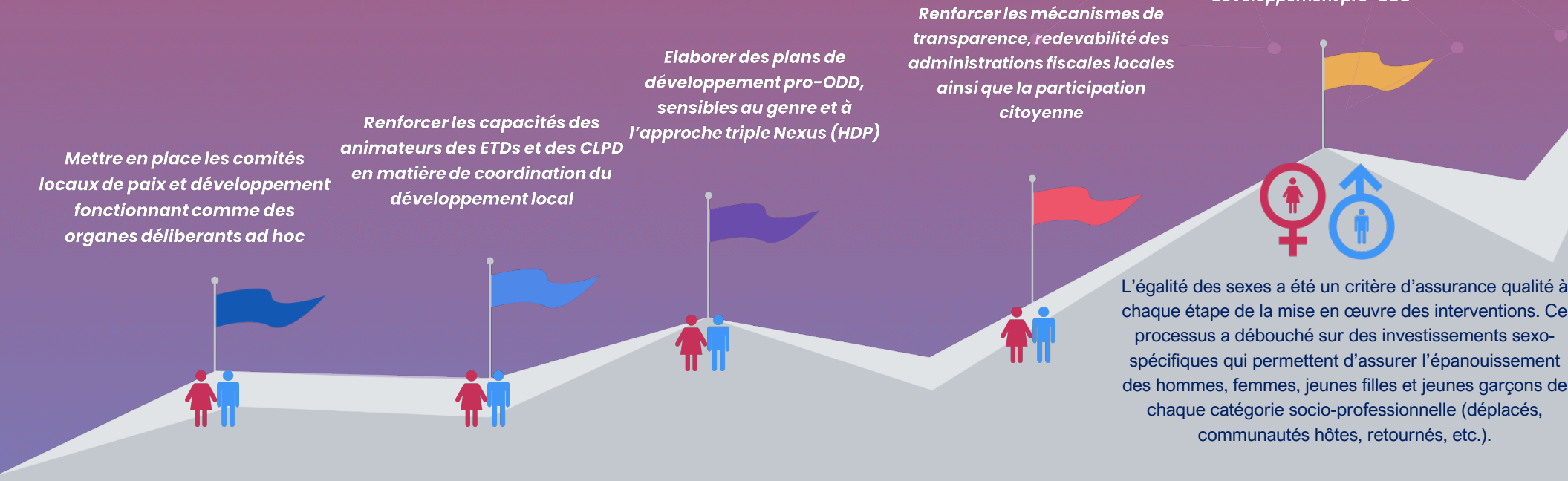
Octroyer des subventions pour le financement des priorités sensibles au genre, déclinées dans les plans de développement pro-ODD

Renforcer les mécanismes de transparence, redevabilité des administrations fiscales locales ainsi que la participation citoyenne

Elaborer des plans de développement pro-ODD, sensibles au genre et à l'approche triple Nexus (HDP)

Renforcer les capacités des animateurs des ETDs et des CLPD en matière de coordination du développement local

Mettre en place les comités locaux de paix et développement fonctionnant comme des organes déliberants ad hoc



L'égalité des sexes a été un critère d'assurance qualité à chaque étape de la mise en œuvre des interventions. Ce processus a débouché sur des investissements sexo-spécifiques qui permettent d'assurer l'épanouissement des hommes, femmes, jeunes filles et jeunes garçons de chaque catégorie socio-professionnelle (déplacés, communautés hôtes, retournés, etc.).

Province du Kasaï central



« Effet levier des interventions »

Les interventions de la décentralisation favorisent l'intégration des investissements du PDL 145 T dans les plans locaux de développement. Ce programme contribue également à l'accélération de l'agenda des acteurs du Nexus HDP dans la province du Kasai central. Dans ce contexte post-crise et de retrait de la MONUSCO, la réhabilitation des infrastructures et le renforcement du rôle des acteurs locaux dans le processus de développement contribue à la résilience, la stabilisation et la relance du développement local.







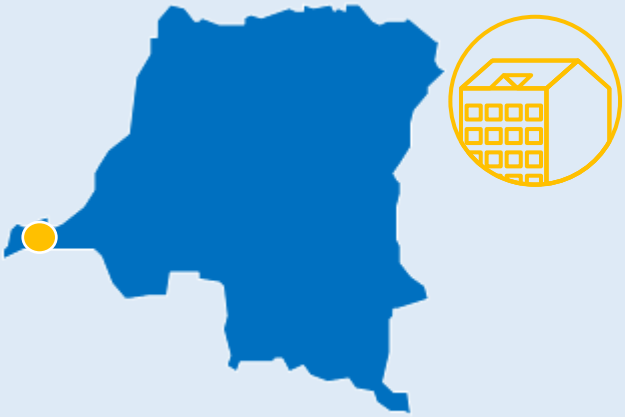
Ville : Kananga
ETD : Commune urbaine de Nganza.
Deux principaux investissements réalisés :

- ✓ **Réhabilitation d'un marché** comprenant la construction de pavillons + bloc des toilettes à 4 boxes ;
- ✓ **01 Forage d'eau potable** tiré à 100 m de profondeur muni d'une tour de pompage alimentée par l'énergie solaire opérationnel **;**
- ✓ **Construction d'une maison du citoyen** dans la commune de la Nganza pour renforcer la participation citoyenne.

Territoire : Luiza
ETD : Commune rurale de Luiza
Cinq principaux investissements réalisés :

- ✓ **01 Forage d'eau potable** tiré à 80 m de profondeur muni d'une tour de pompage alimentée par l'énergie solaire opérationnel ;
- ✓ **01 Centre de formation et d'apprentissage de métier** construit au siège de la chefferie au profit des hommes et femmes ;
- ✓ **10 sources d'eau potable aménagées ;**
- ✓ **Eclairage public dans la commune de la Nganza** à l'aide d'installation de lampadaires LED solaire ;
- ✓ **01 puits de forage construit** au quartier Kaselewa et fournissant de l'eau potable aux populations en période de sécheresse.

Province du Kongo central



« Effets levier des interventions »

La province du Kongo central est l'une des plus avancée en matière d'efficacité et engagement politique pour la gestion rationnelle des finances publique. Cette province fait également partie des plus riches en matières premières et de l'économie portuaire. Cependant, plusieurs ETDs demeurent dans un état de retard de développement. Les interventions de renforcement de la gouvernance locale favorisent l'établissement des conditions pour un développement harmonieux, inclusif et partagé à tous au niveau local.







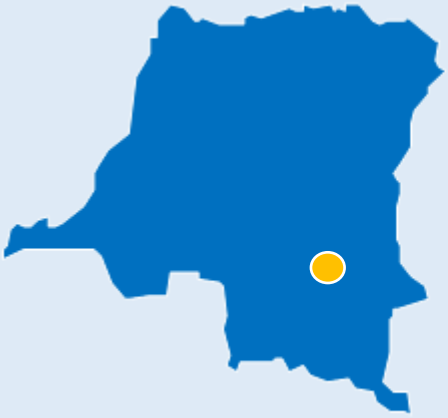
Territoire : Songololo
ETD : Secteur de Luima
Deux principaux investissements réalisés :

- ✓ **08 sources d'eau aménagées** par le projet assurent la desserte en eau potable aux populations de dix villages *(Lombe, Zamba-Mpete, Mazinga, Mpelo, Mawambila, Mbanza-Ngombe, Kiesa-Kivaku, Ngombe Kivaku, Songololo, Mpete).*
- ✓ **01 Centre de formation et d'apprentissage de métier** construit au siège du Secteur à Mawete II permet aux femmes, hommes, jeunes filles et garçons d'avoir des aptitudes pratiques pour exercer des métiers contribuant à développer l'économie locale.

Territoire : Sekebanza
ETD : Secteur de Lufu
Trois principaux investissements réalisés :

- ✓ **05 sources d'eau aménagées** par le projet assurent la desserte en eau potable aux populations des villages de Nsanda, Kionzo, Kwakwa.
- ✓ **01 poste de santé construit** afin d'améliorer l'accès aux soins de santé. Le projet a également appuyé la construction du poste de santé de Nsanda.
- ✓ **16 km de route de desserte agricole réhabilitée pour faciliter** l'évacuation de la production agricole entre les villages Nsanda et Mazibizi.

Province du Tanganyika



« Effets levier des interventions »

Les interventions contribuent à l'atteinte des résultats collectifs du Nexus (HDP), au PDP et PLD des ETDs. Outre, les interventions permettent de faire le lien avec les investissement du PDL 145 T au niveau des territoires ciblés. Pendant que le PDL 145 T se focalise au niveau des territoires, sans apporter des réponses à la gestion des ouvrages publics en construction, le projet apporte des réponses à ces limites en dotant les ETDs de capacités de gestion des ouvrages publics, de planification et de coordination du développement local.







Territoire : Kalemie
ETD : Chefferie de TUMBWE

Quatre principaux investissements réalisés :

- ✓ **01 Forage d'eau potable** tiré à 80 m de profondeur muni d'une tour de pompage alimentée par l'énergie solaire opérationnel
- ✓ **01 Centre de formation et d'apprentissage de métier** construit au siège de la chefferie ;
- ✓ **Acquisition des outils aratoires** dans le cadre de la chaine de production agricole en lien avec les interventions du PDL 145 T ;
- ✓ **01 unité de stockage et transformation des produits agricoles construit et équipé** d'une décortiqueuse à maïs et riz + deux moulins (1 à manioc et 1 à maïs) +Tricycle pour l'acheminement des produits.

Territoire : Nyunzu
ETD : Chefferie de Sud-Lukuga

Quatre principaux investissements réalisés :

- ✓ **01 Forage d'eau potable** tiré à 80 m de profondeur muni d'une tour de pompage alimentée par l'énergie solaire opérationnel ;
- ✓ **01 Centre de formation et d'apprentissage de métier** construit au siège de la chefferie ;
- ✓ **Acquisition des outils aratoires** dans le cadre de la chaine de production agricole en lien avec les interventions du PDL 145 T ;
- ✓ **01 unité de stockage et transformation des produits agricoles** construit et équipé d'une décortiqueuse à maïs et riz + deux moulins (1 à manioc et 1 à maïs) +Tricycle pour l'acheminement des produits.



Résultat 6 :

La participation des citoyens et plus particulièrement de celle des femmes au processus décisionnel à l'échelle des entités territoriales décentralisées est progressivement renforcée.

La planification locale est l'instrument privilégié par les ETDs pour consulter les populations afin de saisir les problématiques et d'identifier les pistes de solutions permettant de lever diverses contraintes. Toutefois, la façon qu'ont les ETDs de mener les exercices de planification ne permet pas toujours la libre participation et expression des femmes et des filles lors de ces exercices. Lorsqu'il vient le temps de prioriser les actions, celles pouvant bénéficier aux femmes et aux filles sont souvent reléguées au bas de l'échelle.

Un des objectifs principaux de ce projet consiste à renforcer la prise en compte du genre dans la gouvernance en vue du développement local durable, inclusif et de la consolidation de la paix. Cet engagement s'est matérialisé par la présence des femmes, des jeunes, des déplacés internes, ainsi que des personnes vulnérables dans les instances de pilotage et de décision en tant que membres ainsi que leur participation effective à la planification locale du développement, au choix des investissements, à leur localisation, à leur conception et à leur gestion.

L'une des conditions des appuis techniques et financiers du projet consiste à pour les acteurs locaux de mettre en place des processus de planification plus inclusifs, transparents et sensibles au genre. En procédant ainsi, le projet a favorisé la forte participation de femmes et hommes, jeunes filles et garçons dans la définition des priorités sexo-spécifiques qui devraient constituer les réponses des plans et programmes de développement. La preuve du succès de cette approche andragogique de planification et gouvernance locale réside dans l'observation des transformations structurelles observées lors des visites conjointes des bailleurs de fonds, des évaluateurs indépendants, des équipes du projet et des institutions publiques gouvernementales.



Nos interventions de transformation structurelle qui renforcent l'autonomisation et la sécurité humaine au niveau local.

523 441 $

« Octroyé directement à six ETDs pour le financement des actions prioritaires identifiées dans leurs plans locaux de développement »

Trente-six (36) investissements d'un montant d'environ 523 441 USD, comprenant l'accès à l'eau par forage et sources aménagées ; l'éclairage public par énergie renouvelable ; l'apprentissage de métiers ; l'infrastructure santé ; la réhabilitation de route de desserte agricole ; l'appui à la chaine de valeurs agricoles (fourniture d'intrants, de moyens de transport, d'unités de stockage et de transformation). Toutes ces réalisations transformationnelles contribuent à l'autonomisation, la sécurité humaine et le développement de l'économie locale.

L'accès des populations rurales aux infrastructures de santé communautaire améliore la qualité de vie, la sécurité humaine et le développement du capital humain local.

L'accès des femmes à des sources d'eau potable réduit les risques liés aux viols qu'elles subissent lors des longues distances parcourues par jour pour l'accès à l'eau.

L'accroissement de l'accès des femmes à des formations dans divers métiers et l'accroissement de leurs revenus à un impact direct sur l'état de santé et l'accès des enfants à la scolarisation.

L'électrification rurale grâce aux énergies renouvelables a un impact direct sur la sécurité des personnes, l'amélioration des modes de consommations durables de l'ETD.

Un égal accès des femmes aux crédits permet d'accroitre la productivité et les retombées économiques à l'échelle locale, ainsi que d'améliorer la sécurité alimentaire.

La réhabilitation des routes et l'accès des populations aux équipements agricole à un impact direct sur la sécurité alimentaire et le développement de l'économie locale.

Nos performances en matière de participation citoyenne et autonomisation des femmes et jeunes filles

349 Femmes des communautés déplacées ont été impliquées dans le processus de planification locale du développement.

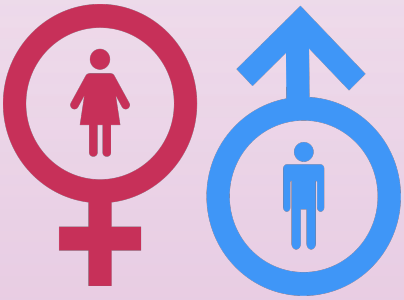
35% De femmes occupent des postes de responsabilités au sein des instances de gouvernance locale (CLPD) au sein des ETDs.

13% De femmes compose les membres actifs des organes de passation des marchés publics dans les ETDs bénéficiaires.

1733 Femmes sont engagées et participent à la sensibilisation et vulgarisation des ODD au niveau provincial et local.

2300

« Femmes bénéficient directement des subventions d'investissements sensibles au genre dans six ETDs ciblées. »



Maximiser l'engagement citoyen pour influencer les politiques publiques locales



C'est par l'investissement local que se concrétisent les actions pouvant avoir un impact sur la vie des femmes et des jeunes. Les budgets locaux peuvent affecter des fonds à des actions qui bénéficient aux femmes *(construction de maternités, latrines dans les écoles pour les garçons et les filles, éclairage dans les rues).* Cependant, ce projet nous enseigne qu'il est très difficile d'estimer la part des dépenses qui contribue réellement aux femmes et aux filles, et à l'égalité. La modicité des fonds alloués par les ETDs aux priorités des femmes et filles dans les plans de développement ne permet pas l'amélioration durable de leurs conditions de vie. Il faut par conséquent renforcer davantage les capacités des femmes, filles et garçons à participer et influencer les politiques publiques des développement.

Matrice de suivi de la prise en compte et l'intégration du genre

	Les étapes du processus de conception, mise en œuvre et suivi-évaluation sensible au genre	Prise en compte du genre	Commentaires des gestionnaires du programme	Vérification des évidences de la prise en compte du genre dans le programme
1	**Analyse genre dans la conception et rédaction des documents du programme**	🟠	Une Baseline est disponible et des analyses genre basée sur les données statistiques sont disponibles dans le CPD et d'autres documents de référence. Le PQA a permis d'analyser le niveau de prise en compte du genre, en indiquant des points d'actions et recommandations pour garantir la transversalité du genre.	CPD, Project Quality Assurance et Rapport d'établissement de la Baseline
2	**Intégration du genre dans la stratégie de mise en œuvre du projet**	🟢	La stratégie de mise en œuvre défini clairement les techniques à appliquer pour que la dimension genre soit prise en compte dans tout le cycle de vie du programme.	PRODOC du programme
3	**Désagrégation et disponibilité de données portant sur le genre**	🟢	Chaque province dispose d'une matrice spécifique pour tracker les données désagrégées et présentées de façon sexospécifique.	Matrice de désagrégation des données
4	**Élaboration de budget sensible au genre**	🟢	Le budget du programme est élaboré en prenant en compte la particularité sexo-spécifique de chaque ligne budgétaire.	PTA et Tableau de ventilation du budget des activités
5	**Élaboration d'un cadre des résultats sensible au genre**	🟢	Les Activités, Produits, Résultats et Effets ont été définis en prenant en compte la spécificité du genre masculin et féminin. Ainsi, le genre est pris en compte à tous les niveaux de la chaine des résultats.	PRODOC et PTA harmonisé du programme
6	**Implication et participation citoyenne du genre à la mise en œuvre des activités**	🟢	Des matrices ont été élaborées pour collecter les informations sur les participants afin d'assurer la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre du programme.	Liste de présence des activités du programme
7	**Capacité technique du staff à prendre en compte le genre dans le programme**	🟢	Tout le Staff de mise en œuvre a terminé sa formation mandataire sur le genre et ce staff démontre des aptitudes analytiques et techniques pour mener à bien le programme en prenant en compte le genre.	Certificat de formation et expérience professionnelle du Staff du projet
8	**Prise en compte du genre dans le Management du programme**	🔴	La composition du staff technique ne prend pas en compte la parité genre. Cela s'explique en partie par l'indisponibilité de compétences féminine aux postes proposés, mais également à de faibles candidatures féminines.	Organigramme du programme
9	**Monitoring-Évaluation sensible au genre**	🟢	Les matrices de suivi-évaluation prennent en compte la dimension genre. Pour l'évaluation à mi-parcours et finale, le genre constitue un critère transversal.	Matrice de Suivi-Évaluation du programme

🟠 En cours 🟢 Réalisé 🔴 Non-réalisé

Apprentissage, challenges et réponses de management du programme

1. Risques survenus
2. Problèmes rencontrés
3. Partenariats
4. Perspectives

Principaux risques survenus lors de la mise en œuvre

- **Type :** Environnemental, Financier, Opérationnel, Organisationnel, Politique, Réglementaire, Stratégique.
- **Probabilité :** (Très probable=5, Probable=4, Modéré=3, peu probable=2, très peu probable=1)
- **Impact** (critique=5, sévère=4, modéré=3, mineur=2, négligeable=1)
- **Status** (dissipé, réduit, intensifié, pas de changement)

#	Description des risques pouvant entraver la mise en œuvre	Type de risque	Probabilité et Impact		Mesures de mitigation des risques	Status actuel du risque
			Risques			
1	L'organisation des élections provinciales risques de ralentir la mise en œuvre des interventions institutionnelles. Outre, le renouvellement de l'équipe gouvernementale pourrait interrompre momentanément la dynamique de mise en œuvre et des réunions de coordination impliquant les membres du gouvernement.	**Politique**	**Probabilité :**	5	Pour endiguer ce risque très probable, l'équipe doit travailler étroitement avec les divisions techniques qui sont beaucoup plus stables. Mettre en place un cadre de coordination multi-acteurs pour assurer la continuité des interventions en dépit des probables instabilités institutionnelles.	**Pas de changement**
			Impact :	3		
2	L'insécurité dans plusieurs provinces ciblées (Kasaï central, Nord-Kivu, Tanganyika) pourrait entraver la mise en œuvre des interventions, principalement les activités dans les ETDs.	**Sécuritaire**	**Probabilité :**	3	Pour endiguer ce risque, les équipes devraient coordonner tous les déplacements avec UNDSS et respecter les mesures sécuritaires scrupuleusement. Tous les Staff ont suivi les cours de sécurité et il est prévu une formation SAFE au profit des équipes terrains	**Pas de changement**
			Impact :	4		
3	La saison des pluies entraine la dégradation des routes menant aux zones d'interventions rurales. Les aléas climatiques pourraient freiner les interventions dans certaines ETDs.	**Opérationnel**	**Probabilité :**	5	Pour endiguer ce risque, les équipes de projets devraient mettre en place des calendriers saisonniers afin d'identifier les saisons hostiles et prévoir une planification qui prennent en compte les contraintes environnementales.	**Réduit**
			Impact :	5		

Principaux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre

- **Type :** Environnemental, Financier, Opérationnel, Organisationnel, Politique, Réglementaire, Stratégique.
- **Impact** (critique=5, sévère=4, modéré=3, mineur=2, négligeable=1)
- **Status** (dissipé, réduit, intensifié, pas de changement)

#	Description des problèmes survenus lors de la mise en œuvre	Type de problème	Niveau d'impact sur la mise en œuvre		Mesures de mitigation du management du programme	Status actuel du problème
Problèmes rencontrés d'octobre 2021 au Mois de mars 2022						
1	Des cellules dormantes de la milice Kamuina Nsapu continuent de sévir de façon irrégulière dans certaines localités voisines aux zones d'interventions.	**Sécuritaire**	**Niveau d'impact**	3	Coordonner tous les déplacements avec UNDSS et respecter les mesures sécuritaires scrupuleusement. Tous les Staff ont suivi les cours de sécurité et il est prévu une formation SAFE au profit des équipes terrains.	**Réduit**
2	L'ETDs de Dibataie dans le territoire de Dibaya ne dispose pas de source d'énergie et l'accès est très difficile pour les équipes de projet, ce qui rend difficile les descentes sur le terrain.	**Opérationnel**	**Niveau d'impact**	3	Le projet envisage acquérir un groupe électrogène pour assurer la disponibilité d'énergie pour les activités et de travailler en synergie avec des points focaux identifiés et des relais communautaires afin de réduire les déplacements non-critiques.	**Réduit**
3	❑ Absence d'infrastructures pour abriter le bureau administratif et le personnel des secteurs identifiés dans la province du Kasaï central. Absence de certains personnels administratifs clés pour assurer le fonctionnement optimal des ETDs. ❑ L'âge moyen du personnel des ETD est avancé, ce qui pourrait affecter négativement l'acquisition des nouvelles capacités de gestion	**Stratégique**	**Niveau d'impact**	3	❑ Une mission d'évaluation de besoins de réhabilitation est envisagée pour la réhabilitation de certains bâtiments clés afin de favoriser le retour du personnel administratif et assurer le bon fonctionnement des secteurs. ❑ Le gouvernement à travers les provinces et la CTAD est sensibilisé pour une mise en place complète et rajeuni du personnel dans les ETD cibles du projet .	**Pas de changement**
4	Des contraintes liées aux mesures barrières à la COVID 19 ont contraints le rassemblement de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de certaines activités clés.	**Sanitaire**	**Niveau d'impact**	3	Les mesures ont été respectées en veillant une circulation des informations via les réunions en ligne. Les activités en distanciel ont été privilégiées.	**Dissipé**

Partenaires clés d'exécution

- **Partenariat avec les agences du système des Nations Unies**

La mise en œuvre de la composante 4 du programme fait l'objet d'un accord UN to UN agreement entre le PNUD et UNCDF. Ce partenariat permet d'assurer la mobilisation de diverses expertises et avantages comparatifs pour offrir des services de qualité dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Outre, le programme a collaboré avec divers agences SNU dans le cadre des activités des clusters des acteurs de développement (UNICEF, UNFPA, UNHCR, MONUSCO, RCO, etc.). Il s'est agi essentiellement de collaboration soit entre le PNUD et UNICEF pour la prise en compte des acquis des comités d'animation culturelle (CAC) dans le processus de mise en place des comités locaux de paix et de développement (CLPD). Mais également d'une collaboration PNUD-UNHCR pour l'intégration des dimensions humanitaires et de la prise en compte des apatrides, refugiés, retournés et déplacés dans les plans de développement. En ce qui concerne UNFPA, la collaboration s'est faite à travers les questions liées aux populations jeunes dans les interventions de participation citoyenne. Avec la MONUSCO, la collaboration s'est faite à travers l'unité des affaires civiles pour l'organisation des conversations régionales des gouvernements provinciaux. Enfin, le point focal Nexus du RCO basé à Kananga travaille étroitement avec la coordination régionale de la zone centre afin d'assurer la prise en compte de l'approche Nexus dans les interventions de développement.

- **Partenariat avec les institutions nationales et provinciales**

La mise en œuvre de toutes les composantes du programme s'est faite en collaboration avec les institutions publiques nationales et provinciales. La planification Pro-ODD dans les provinces ciblées a été réalisée sous le lead de la Direction de la Planification Régionale (DPR). Tandis que la cellule technique d'appui à la Décentralisation (CTAD) s'est chargée de faire le plaidoyer politique pour la mise en place des conseils provinciaux de la décentralisation (CPD), la formation des acteurs de la décentralisation, ainsi que la supervision technique de toutes les interventions liées à la décentralisation. En matière de renforcement des capacités, le SENAREC a été le fer de lance du programme pour l'organisation des ateliers de formations des parties prenantes et l'organisation des séminaires gouvernementaux. En matière de finances publiques, le programme a collaboré avec l'agence de régulation des marchés publics (ARMP) pour la mise en place des Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) et la formation des membres identifiés au sein des acteurs publics et des membres de CLPD. En somme, toutes les interventions du programme ont été réalisées soir avec ou par des institutions nationales spécialisées. Cette approche favorise l'appropriation et la durabilité des interventions.

- **Partenariat avec les jeunes, les incubateurs de solutions et le monde académique**

Le programme a étroitement collaboré avec le monde académique dans le cadre d'une recherche-action participative qui devrait permettre d'élaborer un nouveau programme d'appui à la prévention de l'extrémisme violent à l'Est de la RDC. Cette collaboration a permis d'explorer un nouveau paradigme de renforcement de la gouvernance comme solution aux violences extrémistes qui menacent les acquis de développement. Le programme a collaboré avec les jeunes afin de les engager comme des bénévoles communautaires pour la vulgarisation des ODD et l'engagement citoyen au niveau communautaire. Cette collaboration a permis d'atteindre plus de 13 provinces et engager plus de 10.000 jeunes bénévoles issus de 75 universités en RDC. Le programme a également collaboré avec le laboratoire d'accélération du PNUD et divers incubateurs de solutions innovantes afin de proposer des solutions endogènes visant l'accélération du développement local.

Transparence, Redevabilité et bilan d'exécution financière

D'où proviennent les financements du PNUD en général ?

La majorité des fonds du PNUD proviennent du TRAC (Target Resources Assignment of Core) et d'un budget administratif octroyé chaque année. Le PNUD mobilise également des fonds auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux et du Gouvernement. Au travers de la gestion de l'ensemble de ces fonds, le PNUD arrive à mobiliser des ressources extra budgétaires qui l'aident dans son fonctionnement. Ces fonds sont utilisés pour le financement de projets de développement au sein du pays et pour le fonctionnement du bureau et des présences locales dans les provinces. Le PNUD reçoit également du financement de la part du gouvernement, à l'instar du PDL 145 territoires pour lequel le gouvernement demeure le principal donateur.

D'où viennent les financements pour les appuis réalisés dans le cadre de ce programme ?

Dans le cadre de ce programme, le financement provient essentiellement de deux sources : la première est celle du royaume de la suède et la seconde est celle du TRAC (Target Resources Assignment of Core) du PNUD. En effet, ce programme est financé par le Royaume de la Suède. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du cycle programmatique 2020-2024 du PNUD. Ce programme est également financé par le TRAC du PNUD. Ces ressources permettent au PNUD de compenser des déficits budgétaires, mais également d'anticiper des actions urgentes, des appuis stratégiques permettant d'avoir des effets leviers sur la mobilisation des ressources, les partenariats, mais aussi des besoins urgents des communautés et des gouvernements.

Comment ces ressources ont été utilisées de façon flexible et complémentaire aux autres investissements de la Suède ?

- **Flexibilité géographique et thématique :** La fongibilité du financement de la Suède a permis de passer de trois provinces pilotes à 13 provinces de la RDC en plus des appuis stratégiques aux institutions publiques basées dans la ville de Kinshasa. La localisation du financement de la suède a été possible grâce à l'approche régionale axée sur deux zones de développement regroupant chacune 5 provinces, en plus de la province du Haut-Uele et la province du Kongo central. La leçon apprise est que la flexibilité des financements des donateurs pourrait constituer un vrai accélérateur de développement. La flexibilité du financement a permis également de financer divers thématiques complémentaires et de façon intégrée (planification, décentralisation, gouvernance, partenariat mondial, ODDs, etc.).

- **Flexibilité financière :** La flexibilité financière s'est traduite en l'appui que le programme décentralisation, planification du développement et gouvernance locale a fait au programme d'appui à la réforme de la justice à hauteur de 200.000 USD. Ce montant au programme de lutte contre la corruption à hauteur de 63.000 USD, aux appuis réalisés au profit du parlement à hauteur de 100.000 USD. Le programme a également fait des appuis stratégiques à plusieurs institutions gouvernementales au niveau national. La flexibilité financière a permis de compenser des gaps financiers de certains programmes qui contribuent à l'atteinte des cibles du CPD 2020-2024. Cette flexibilité s'est manifestée également part la grande part des ressources qui ont été orientée dans les provinces et ETDs, là où les besoins en développement sont les plus urgents.

Bilan financier

Ressources 2023

2 465 769, 45

Dépenses 2023

2 281 593,40

Solde 2023

184 176, 07



Engagements 2024

135 000

Ressources programmables 2024

49 176, 07

Scannez et téléchargez

"Les outils pratiques de la planification, décentralisation et gouvernance locale "



1. Guide du budget citoyen
2. Guide de la citoyenneté
3. Guide de l'élu local
4. Guide pratique de l'exercice de la tutelle
5. Guide du budget citoyen de la province et de l'ETD
6. Manuel du formateur
7. Manuel du budget participatif de la province et de l'ETD
8. Lexique commenté des compétences exclusives des provinces et ETDs
9. Exécution du budget, tenue de la comptabilité et pièces justificatives de la dépense des ETDs

Nos canaux de communication

" Les canaux de communication pour nous suivre de façon instantanée "



Makanisi Studio
Empowered by UNDP DRC

TikTok
https://www.tiktok.com/@pnud.rdc?_t=8m7iPCZLcTV&_r=1

Twitter
https://x.com/pnudrdc/status/1784993488137851322?s=46&t=3vi5oxNSEapY8EPvwOyPHg

Facebook
https://www.facebook.com/share/v/FFwXgLg3o29TgApZ/?mibextid=WC7FNe

WhatsApp
https://whatsapp.com/channel/0029VaP7kLy11ulUwwUUPn2h

Nous joindre :



ROKYA YE DIENG
Email: rokya.dieng@undp.org
Représentante Résidente Programme

GASTON OSANGO
Email : gaston.osango@undp.org
Coordonnateur du Pilier Gouvernance

ANASTASIE MANZANGA
Email : anastasie.manzanga@undp.org
Analyste au programme

COULIBALY BAKARY SHIGHATA
Email: shighata.coulibaly@undp.org
Coordonnateur National du programme

EMERY PATRICE TSHIMPAKA
Email: patrice.tshimpaka@undp.org
Coordonnateur zone Centre de développement

NEDDY MUKONGO AMUSINI
Email : neddy.mukongo@undp.org
Expert national en administration et finances

BARTHELEMY BATO
Email: barthelemy.bato@undp.org
Coordonnateur zone Est de développement

IBRAHIMA MBENGUE
Email: ibrahima.mbengue@undp.org
Communication et visualisation de données

EG EGONGO
Email : eg.egongo@undp.org
Assistante administrative et financière

Gippm ROH BLAIR
Email: gippm.roh@undp.org
Youth & SdG specialist

Ils parlent de l'impact de nos actions !

Liens pertinents de la revue de presse de nos actions en 2023

https://www.facebook.com/100083307693897/posts/pfbid0Jw2Urp9vuJ3eVkeins1B7kTYMFXaCvkVFNQ2oBCGENRhkZePRKXQMizJzJzEj97GI/

https://times.cd/index.php/2024/04/25/competition-interprovinciale-sur-les-odd-le-kasai-central-remporte-trois-prix/

https://actualite.cd/2024/04/23/rdc-investissement-du-pnud-dans-cinq-projets-de-jeunes-pour-promouvoir-linnovation-et-le

https://ecomine.cd/actualite/2024/04/24/innovation-le-pnud-investit-dans-cinq-projets-des-jeunes-pour-le-developpement

https://lobjectif.net/premiere-en-rdc-les-champions-des-odd-primes/

https://provincenordkivu.cd/goma-conversation-regionale-des-gouverneurs-des-provinces-de-lituri-du-nord-et-sud-kivu-tanganyika-et-maniema/

https://www.radiookapi.net/2023/07/24/actualite/politique/goma-5-gouverneurs-de-province-reflechissent-sur-leurs-defis-communs

https://www.bing.com/search?q=conversation+des+gouverneurs+&form=ANNH01&refig=6340e959cd774075a2a8bbf430963793

https://infos.cd/actualite/politique/goma-les-gouverneurs-de-lituri-nord-et-sud-kivu-du-tanganyika-et-du-maniema-en-discussion-pour-renforcer-la-cooperation-entre-leurs-provinces/28245/

https://www.radiomoto.net/2023/07/25/rdc-5-gouverneurs-de-lest-a-goma-pour-discuter-de-la-cooperation-interprovinciale/

http://www.africain.info/news=9049042

https://www.election-net.com/article/goma-5-gouverneurs-de-province-refl [illegible] urs-defis-communs

https://fr.allafrica.com/stories/202307250209.html

